

1018

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'information  
et des bibliothèques**

**Diplôme Professionnel Supérieur en  
Sciences de l'information et des  
bibliothèques**

**MEMOIRE D'ETUDE**

**Les acquisitions à la Bibliothèque Municipale de Lyon :  
des pratiques à la politique**

**Ekaterina Kapranova**

Sous la direction de Sylvie Chevillotte,  
Ecole Nationale Supérieure des Sciences  
de l'information et des bibliothèques

1995

DPS

2

1995

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



9669474

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'information  
et des bibliothèques**

**Diplôme Professionnel Supérieur en  
Sciences de l'information et des  
bibliothèques**



**MEMOIRE D'ETUDE**

**Les acquisitions à la Bibliothèque Municipale de Lyon :  
des pratiques à la politique**

**Ekaterina Kapranova**

**Sous la direction de Sylvie Chevillotte,  
Ecole Nationale Supérieure des Sciences  
de l'information et des bibliothèques**

**Stage réalisé du 1 juin au 20 septembre 1995  
à la Bibliothèque Municipale de Lyon,  
sous la direction de Sylvie Thevenot**

**1995**

## **Les acquisitions à la Bibliothèque Municipale de Lyon : des pratiques à la politique.**

**Ekaterina Kapranova**

### **RESUME**

Le profil des acquisitions d'une bibliothèque est défini, d'une part, par la structure de sa collection et, d'autre part, par la demande du public. La Bibliothèque Municipale de Lyon cherche à résoudre cette antinomie par la prévision, au moment de l'acquisition, de l'usage optimal du document. Les difficultés qu'elle rencontre sont conditionnées par l'absence de l'évaluation précise de la collection et d'une politique d'acquisitions formalisée. La mise en place d'un plan de développement de la collection est préconisée.

### **MOTS-CLES**

Bibliothèque ; Acquisition ; Développement collection ; Gestion fonds.

### **ABSTRACT**

The profile of a library's acquisitions is defined both by the collection structure and by the public's demand. The Bibliothèque Municipale de Lyon tries to resolve this antinomy by anticipating, at the moment of acquisition, the optimal use of the document. The difficulties it meets are due to the absence of a precise collection assessment and of a formal acquisition policy. The implementation of a collection development plan is preconized.

### **KEYWORDS**

Library ; Acquisition ; Collection development ; Stock management.

## Remerciements

J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont rendu possible la réalisation de ce mémoire, notamment :

- à **Monsieur Patrick Bazin**, Directeur de la Bibliothèque Municipale de Lyon

- à **Sylvie Thevenot**, conservateur au Service des acquisitions de la Bibliothèque Municipale de Lyon, qui m'a facilité l'accès à tous les services et départements de la bibliothèque et qui a porté la plus grande attention à ce texte

- à **Sylvie Chevillotte**, mon directeur de mémoire, qui m'a donné de précieux conseils méthodologiques.

Je tiens à remercier également les conservateurs et les bibliothécaires de la Bibliothèque Municipale de Lyon pour leur disponibilité à répondre à toutes mes questions.

## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2. La structure des acquisitions</b>	<b>9</b>
2.1. Acquisitions à titre payant	9
2.1.1. L'office	9
2.1.2. Acquisitions au coup par coup	11
2.1.3. Le marché des périodiques	11
2.2. Acquisitions à titre gratuit	12
2.2.1. Le dépôt légal	12
2.2.2. Dons, dépôts et échanges	13
<b>3. Acquisitions dans les départements</b>	<b>15</b>
3.1. Les départements thématiques	15
3.1.1. Le département « Sciences et techniques »	15
3.1.2. Le département « Société »	18
3.1.3. Le département « Langues et littératures »	21
3.1.4. Le département « Arts et loisirs »	24
3.2. Les départements patrimoniaux	29
3.2.1. Le département « Documentation régionale »	29
3.2.2. Le « Fonds ancien »	32
3.3. Les départements non-thématiques	35
3.3.1. Les bibliothèques de quartier et les bibliobus	36
<b>4. Bilan et perspectives</b>	<b>39</b>
Bibliographie	44
Annexe I	i
Annexe II	ii
Annexe III	x

## 1. Introduction

Les acquisitions sont une des activités fondamentales d'une bibliothèque. Elles traduisent ses missions dans les unités matérielles - des livres, des disques, des vidéocassettes etc. - par le biais desquelles la bibliothèque entre en contact avec son public et à partir desquelles sont jugés son efficacité et la justesse de ses missions.

Un concept de base pour les acquisitions est une **collection**, car c'est elle, dans la complexité de sa structure et de son contenu, qui définit la valeur et l'originalité d'une bibliothèque. Les acquisitions ont leur point de départ dans le *status quo* de la collection et aboutissent à la collection évoluée et transformée.

La raison d'être d'une collection est son usage par les membres de la collectivité publique qu'elle dessert. Une collection est vivante, tant qu'elle est utilisée. Par conséquent, les acquisitions ne peuvent pas se produire sans égard aux **usages** qu'en font ou peuvent en faire les publics.

Ainsi, les acquisitions s'inscrivent dans une logique double, et la décision d'acquisition de chaque document isolé doit se justifier par les objectifs de contenu et d'usage.<sup>1</sup>

Du point de vue organisationnel, il est évident que, plus la collection est grande et complexe, plus le public visé est large et multiple - plus il est difficile de maintenir la cohérence des acquisitions. L'élaboration de la **politique d'acquisitions**, écrite et formalisée, s'avère indispensable.<sup>2</sup>

L'étude des acquisitions à la Bibliothèque Municipale de Lyon est particulièrement intéressante du fait de son statut dichotomique : d'une part, c'est une Bibliothèque Municipale Classée, dont les collections patrimoniales représentent le tiers de ses possessions ; d'autre part, c'est une bibliothèque publique appelée à satisfaire la demande documentaire de la population. Si la taille et l'importance des fonds spécialisés exigent de maintenir le haut niveau intellectuel de la collection, l'orientation vers les couches les plus larges de la population implique son accessibilité à tous, voire l'offre d'ouvrages « grand public ». Cette double vocation s'est exprimée dans les deux principales missions déclarées de la bibliothèque : promotion de la lecture et constitution du fonds de valeur.

Récemment, la bibliothèque a profondément révisé sa politique documentaire, le concept et le mode de gestion de sa collection, ce qui a créé un nouveau cadre pour les acquisitions.

<sup>1</sup> CALENGE, B. Les politiques d'acquisition. Paris : Cercle de la librairie, 1994. P. 77.

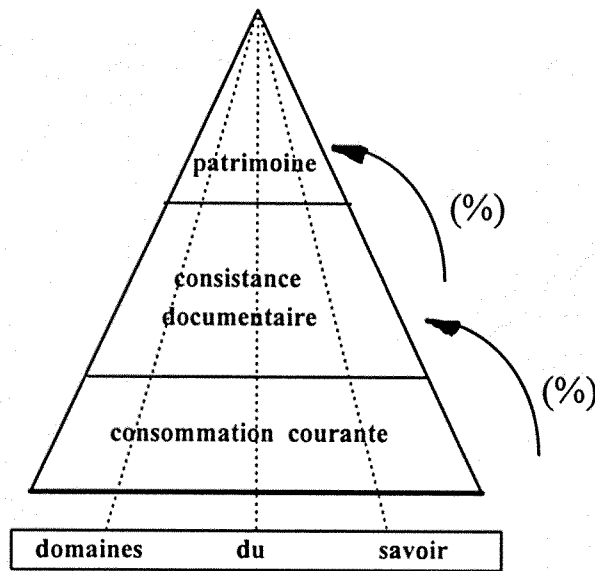
<sup>2</sup> Ibidem. P. 53.

Avant, la collection de la bibliothèque centrale était perçue comme une simple somme des fonds constitutifs, délimités selon l'usage (le fonds du magasin pour la conservation et la consultation sur place, les fonds d'usuels des salles de Lettres et de Sciences pour la consultation sur place, le fonds de prêt) ou le support (vidéothèque, discothèque). Ces fonds composaient une pyramide hiérarchique, correspondant au degré d'initiation du public et allant du fonds « Information générale » pour la lecture de première approche jusqu'au Fonds Ancien, réservé aux recherches spécialisées. A ce concept de collection correspondait la répartition de l'espace public (un bâtiment organisé comme une « pyramide du savoir »). Les acquisitions (comme les autres étapes de la chaîne documentaire) étaient centralisées et avaient pour objectif l'approvisionnement de chaque niveau hiérarchique en fonction de ses besoins particuliers (structure verticale).

Vers la fin des années 1980, le changement du contexte culturel a mis en évidence l'obsolescence de cette organisation de la collection, premièrement, parce que la pénétration des nouveaux média dans tous les domaines du savoir et de la culture a compromis leur ségrégation du reste de la collection et, deuxièmement, parce que les pratiques des usagers sont devenues multiformes et leurs exigences se situent à tous niveaux. Pour adapter la bibliothèque à la nouvelle situation, la Direction a choisi le concept unitaire de la collection, découpée selon le contenu intellectuel. Le contenu étant un critère objectif, ce mode de segmentation n'impose pas de limites ni aux pratiques culturelles, ni au niveau d'initiation des usagers ; il est ouvert également à toute la diversité des supports existants ou potentiels. D'autre part, cette division devait être suffisamment large, afin de ne pas s'opposer à l'interdisciplinarité, qui est un attribut du savoir contemporain.

De cette réflexion est issu le plan de « départementalisation » (sa première esquisse date de 1991), par lequel le centre d'importance a été transféré dans les quatre départements thématiques (« Société », « Sciences et techniques », « Langues et littératures », « Arts et loisirs »). Ils assument toutes les fonctions bibliothéconomiques : acquisitions, catalogage, gestion des fonds, prêt. Ils ont leur propre budget d'acquisitions. Dans les mois à venir, ils occuperont leur propre espace, où les documents seront présentés sans distinction de support, ni d'usage. Des changements semblables se produisent dans les annexes, bien que leur spécialisation thématique soit beaucoup moins significative. Leurs collections sont envisagées comme parties intégrantes du fonds global (l'accent est mis sur le travail en réseau).

Le concept unitaire de la collection procure plus de rationalité dans sa gestion, assure les fondements de la politique d'acquisitions qui permettrait d'entretenir les deux objectifs principaux de la bibliothèque. Ainsi, les acquisitions sont structurées selon le contenu (structure horizontale). En même temps, la prémisse essentielle à leur efficacité auprès du public est la prévision de la future utilisation de chaque document acheté, de façon qu'un pourcentage des ouvrages acquis pour la « consommation courante » des lecteurs puisse ensuite alimenter la « consistance documentaire » du fonds dont une partie, à son tour, entrera dans le patrimoine.<sup>3</sup>



Actuellement, la Bibliothèque Municipale de Lyon ne possède aucun document définissant le profil de ses acquisitions. Ceci s'explique par les conditions très favorables des premières années de son fonctionnement : un nouveau bâtiment avec un magasin spacieux et des crédits permettant d'acheter une grande partie des parutions nationales. Depuis 1983, la Bibliothèque est en proie à des contraintes financières (le budget n'augmente pas) et à une raréfaction de l'espace d'accroissement des collections (le magasin est presque rempli), ce qui rend incontournable la notion de choix documentaire et induit la mise en place d'une politique d'acquisitions. Il serait pourtant injuste d'affirmer que la politique d'acquisitions n'existe pas : elle est présente implicitement dans le savoir-faire des bibliothécaires engagés dans ce processus et dans les activités du Service des Acquisitions.

<sup>3</sup> Interview de Patrick Bazin, directeur de la bibliothèque.



L'objectif de ce mémoire est de faire la synthèse des pratiques d'acquisitions de la Bibliothèque Municipale de Lyon et d'étudier, sous l'angle des objectifs documentaires de l'établissement, leur interférence avec la structure de la collection et l'échelle des usages. Cette mise-à-plat des pratiques courantes pourrait être utile pour la formalisation de la politique d'acquisitions.

La structure actuelle de la bibliothèque inclut la Direction, un certain nombre de services communs, dont fait partie le Service des acquisitions, 7 départements spécialisés, un réseau de 14 bibliothèques de quartier et 3 bibliobus.<sup>4</sup> Parmi les départements spécialisés, localisés à la bibliothèque centrale de la Part-Dieu, deux ont une mission patrimoniale: le « Fonds ancien » et la « Documentation régionale ».

---

<sup>4</sup> Voir l'organigramme, Annexe I.

## 2. La structure des acquisitions

La particularité du processus d'acquisitions à la Bibliothèque Municipale de Lyon est la division des responsabilités. La responsabilité intellectuelle (quel titre commander? en combien d'exemplaires?) appartient aux départements et aux bibliothèques de quartier, tandis que la responsabilité administrative revient au Service centralisé des acquisitions, qui coordonne le processus dans tout le réseau : il gère la quasi-totalité des commandes, effectue la réception des documents livrés et assure toutes les opérations comptables.<sup>5</sup>

### 2.1. Acquisitions à titre payant

#### 2.1.1. *L'office*

Une proportion importante des acquisitions se fait par le biais des offices. La Bibliothèque travaille avec quelques libraires locaux qui lui fournissent les dernières parutions. Son principal partenaire est la Librairie La Proue qui, toutes les semaines, laisse en dépôt à la Bibliothèque en moyenne 300 nouveautés. Afin d'assurer une bonne couverture des domaines peu ou pas représentés par la Librairie La Proue (qui, bien que généraliste, privilégie plutôt les sciences humaines et sociales et la littérature de niveau assez élevé), des offices spécialisés ont été mis en place. Ainsi, la Librairie Decitre assure l'office des livres pour enfants (toutes les deux semaines) et des ouvrages parascolaires (une fois par an), la Librairie Flammarion celui des documents scientifiques et techniques (2 fois par an). L'office des bandes dessinées est assuré par la Librairie Glénat. On cherche constamment à accroître la performance des offices et à arriver à une couverture thématique plus variée. Ainsi, on a renoncé à l'office général de L'Harmattan, dédié à la sociologie et aux problèmes du Tiers monde, pour une raison de trop basse efficacité (plus de 50% de retour), préférant l'office sélectif des ouvrages préalablement choisis dans les « Livres Héβδο », « La Bibliographie Nationale Française » ou autres sources bibliographiques. Par contre, si une demande importante se crée dans certains domaines, on envisage la création des offices correspondants, comme c'est à présent le cas pour la littérature « grand public ».

---

<sup>5</sup> Interview de Sylvie Thevenot, responsable du Service des acquisitions.

La coexistence de l'office général et des offices spécialisés permet à la Bibliothèque d'avoir une vue d'ensemble sur la production nationale et en même temps de développer en profondeur des domaines particuliers.

La procédure des offices se déroule de façon centralisée. Les livres envoyés par le libraire sont déposés auprès du Service des acquisitions, où pendant deux semaines ils sont consultables par les bibliothécaires des départements et des bibliothèques de quartier. Ensuite, une réunion des responsables de toutes les bibliothèques de quartier a lieu, au cours de laquelle les ouvrages sont présentés et commentés par la personne responsable des offices.<sup>6</sup> Les départements tiennent leurs réunions d'acquisitions à part. Lors de cette présentation, les bibliothèques de quartier décident respectivement des titres et du nombre d'exemplaires qu'elles souhaitent acheter. Le Service des acquisitions centralise les commandes, les envoie aux libraires, assure le suivi des commandes, réceptionne les documents et assure la gestion budgétaire et comptable.

En somme, un office est un outil d'acquisitions très efficace, mais assez compliqué au niveau de sa gestion. Il donne la possibilité de faire le choix « livre en main », d'échanger les opinions sur la qualité des ouvrages et, enfin, de prendre la décision en tenant compte des ressources du réseau. Ce dernier aspect est très important, car il permet d'éviter la situation, où un titre est commandé par une bibliothèque de quartier en plusieurs exemplaires, tandis que, si besoin est, un exemplaire supplémentaire peut être demandé en consultation à la bibliothèque voisine ; ou, vice versa, qu'un livre reparte sans être commandé, bien qu'il serait intéressant d'en avoir au moins un exemplaire dans le réseau.

Le problème essentiel posé par les offices est la nécessité pour les collaborateurs des bibliothèques de quartier de passer une demi-journée par semaine à la bibliothèque centrale, ce qui représente un travail supplémentaire à leurs responsabilités quotidiennes et risque d'aboutir à la surcharge du personnel et, par conséquent, de diminuer la productivité des réunions. Cette surcharge augmente en proportion du nombre d'offices. Dans ces circonstances, la mise en place d'un nouvel office n'est envisagée que quand elle devient vraiment indispensable.

---

<sup>6</sup> L'office général des livres pour adultes est présenté par Françoise Berthomier, membre du Service des acquisitions ; des livres pour enfants - par Martine Chouvy, chef du Département « Jeunesse ». Les offices spécialisés sont présentés par les membres des départements correspondants.

### ***2.1.2. Acquisitions au coup par coup***

Ce mode d'acquisition est pratiqué en complément des offices. Pour se procurer un ouvrage qui en est absent, les départements et les bibliothèques de quartier chargent le Service d'acquisitions des commandes issues de toutes sources d'information bibliographique. Pendant les réunions dédiées aux offices, les participants comparent systématiquement les ouvrages présentés à ceux signalés dans le dernier numéro de « Livres Hebdo » et commandent les titres non représentés qu'ils voudraient obtenir. Les acquisitions au coup par coup sont le seul moyen d'approvisionnement pour les ouvrages étrangers et les commandes rétrospectives. Elles sont souvent privilégiées par les départements occupés à créer une collection thématique. C'est le cas, par exemple, du département « Langues et littératures » qui constitue un fonds de romans étrangers contemporains et du département « Société » qui développe son fonds sur la philosophie anglo-saxonne et l'histoire européenne. Parfois l'office *a priori* ne couvre pas tous les domaines d'intérêt d'un département qui est alors obligé de pallier cette lacune à l'aide de commandes ponctuelles : le département « Jeunesse » le fait, par exemple, pour la production des petits éditeurs qui ont un poids important dans la littérature pour enfants.

Pour rationaliser le processus des commandes, le Service des acquisitions a passé des marchés par lots thématiques avec des fournisseurs, qui correspondent, en gros, aux librairies locales effectuant les offices. Les commandes sont envoyées mensuellement à chaque fournisseur. Il est toutefois possible de procéder à des commandes en urgence et des commandes hors marché chez n'importe quel fournisseur.

### ***2.1.3. Le marché des périodiques***

Pour l'acquisition des périodiques un procédé particulier est établi, auquel correspond une unité spéciale au sein du Service des acquisitions. Comme pour l'acquisition des livres, ce sont les départements et les bibliothèques de quartier qui choisissent les titres des périodiques qu'ils désirent posséder, qui décident de renouveler ou de suspendre un abonnement. Le choix des périodiques se déroule de façon semblable à celui des livres : les nouveaux titres sont présentés à la réunion annuelle de réabonnement. En plus, la section périodiques du Service des acquisitions assure la veille documentaire tout au long de l'année en dépouillant

« L'Echo de la presse » et en demandant systématiquement aux éditeurs l'envoi d'un spécimen du nouveau périodique, transmis pour consultation aux départements et les bibliothèques de quartier. Ces derniers, à leur tour, se tiennent au courant des dernières parutions à l'aide de « Livres Hébdo », des « Fascicules périodiques de la Bibliographie Nationale Française », de la presse professionnelle et spécialisée. La décision d'abonnement prise, le service des périodiques centralise les demandes, émet les commandes correspondantes, catalogue les nouveaux titres et assure le bulletinage des numéros destinés à la bibliothèque centrale (les bibliothèques de quartier font leur propre bulletinage). Actuellement, il gère 4254 abonnements.

Vu que le suivi de chaque abonnement pris directement auprès de l'éditeur est de grande complexité au niveau comptable (factures multiples) et en matière de contrôle de la régularité des livraisons (périodicité irrégulière de certains périodiques, parution de numéros supplémentaires etc.), le Service des périodiques travaille avec des centrales d'achat, comme « Dawson » (2500 abonnements) et « Europériodique » (398 abonnements). Ce sont, donc, eux qui règlent les problèmes de paiement et de réclamations en cas d'anomalies de livraison et qui par la suite envoient au Service des périodiques les listes récapitulatives et les factures globales.<sup>7</sup> Pour l'achat de numéros rétrospectifs isolés on s'adresse à la centrale d'achat « Blackwell ».

Néanmoins, ceci n'exclut pas la prise d'abonnements directement chez les éditeurs, surtout si leur siège social se trouve dans la région.

## 2.2. Acquisitions à titre gratuit

### 2.2.1. Le dépôt légal

La Bibliothèque Municipale de Lyon est habilitée à recevoir le dépôt légal des imprimeurs de la région Rhône-Alpes, qu'elle gère pour le compte de l'Etat par délégation des pouvoirs de la Bibliothèque Nationale de France<sup>8</sup>. Avant le 1 janvier 1995 cette mission faisait partie des responsabilités du Service des acquisitions ; maintenant elle est du ressort du département « Documentation régionale ». En principe obligatoire, le

<sup>7</sup> Interview de Marie-José Malley, bibliothécaire à la section périodiques du Service des acquisitions.

<sup>8</sup> Ce droit est confirmé dans l'arrêté du 12 janvier 1995, promulgué en conséquence de la nouvelle loi du 20 juin 1992 sur le dépôt légal.

dépôt légal est loin d'être effectué automatiquement, et les spécialistes de ce département, qui maintiennent des contacts stables et personnels avec les imprimeurs locaux, arrivent à atteindre plus d'exhaustivité dans cette pratique.<sup>9</sup> Chaque titre étant déposé en double exemplaire, la Bibliothèque municipale de Lyon en transmet un à la Bibliothèque Nationale. Le deuxième exemplaire des documents obtenus par la voie du dépôt légal (3187 en 1994) peut entrer dans le fonds d'un des départements de la bibliothèque, s'il correspond à son profil. L'année précédente, 54,5% de ces documents ont été intégrés dans les collections ; ils se sont répartis entre les départements dans la proportion suivante: 19,6% - « Documentation régionale », 17,2% - « Société », 7,9% - « Sciences », 4,9% - « Littérature », 4,3% - « Arts », 0,4% - « Références » et 0,1% - « Patrimoine »<sup>10</sup>.

Actuellement, la Bibliothèque municipale de Lyon sollicite le droit d'obtenir un exemplaire du dépôt légal des éditeurs<sup>11</sup>. En cas de succès, elle pourrait être affectée par les modifications du régime du dépôt légal (la nouvelle loi de 23 juin 1992 est promulguée, mais le décret d'application n'est pas encore paru), qui s'étend désormais aux documents audiovisuels et multimédia, ainsi qu'aux logiciels<sup>12</sup>.

### 2.2.2. Dons, dépôts et échanges

Dès leurs arrivée à la Bibliothèque, ces types d'acquisitions gratuites sont traités par le Service des acquisitions. Deux formes de traitement sont possibles : soit ils forment une somme d'ouvrages indépendants, soit ils constituent un fonds indivisible. Dans les deux cas, on fait appel aux spécialistes des départements qui font l'estimation du contenu.<sup>13</sup> Le premier type de traitement s'applique à une partie des dons et aux échanges : les départements sélectionnent les ouvrages qu'ils souhaitent intégrer à leurs fonds. En pratique, la Bibliothèque accepte actuellement la quasi-totalité des documents proposés. L'autre type de traitement s'applique aux

<sup>9</sup> Interview d'Yvette Weber, responsable du département « Documentation régionale ».

<sup>10</sup> Bilan du dépôt légal pour l'année 1994.

<sup>11</sup> Elle est soutenue en cette démarche par les conservateurs des autres bibliothèques françaises, investies du dépôt légal des imprimeurs. Leur solidarité se manifeste au cours de réunions annuelles, tenues à la BNF et concernant la régie du dépôt légal.

<sup>12</sup> Loi N° 92-546 du 20 juin 1992. *Journal officiel de la République Française*, 23 juin 1992, p. 8167. Décret N° 93-1424 du 31 décembre 1993. *Journal officiel de la République Française*, 1 janv. 1994, p. 62.

<sup>13</sup> Interview de Sylvie Thevenot, responsable du Service des acquisitions.

dons que les donateurs ont exigé de garder en intégrité (don Noly, composé de publications des pays de l'Europe de l'Est), ou qui présentent un intérêt dans leur ensemble (don Michel Noir, constitué des documents que le donateur, maire de Lyon de 1989 à 1995, a reçu durant son mandat ; collection des disques noirs de la chaîne FR3 ). Sont toujours gardés intégralement les dépôts, faits par des particuliers ou des organismes et dont ils restent propriétaires, tandis que la Bibliothèque en assume la mission de conservation. Les dépôts ont enrichi la Bibliothèque de documents particulièrement rares et précieux, comme le Fonds Chomarat (bibliothèque personnelle d'un érudit lyonnais) ou la collection complète du quotidien «Le Progrès » depuis sa création.

Aux dons et dépôts s'apparente une autre voie d'enrichissement de la collection : l' « héritage » des fonds d'institutions disparues. Ainsi, la Bibliothèque de Lyon a hérité de la bibliothèque de l'Institut Franco-chinois, qui a constitué la base du Fonds chinois, de la collection des photos de la Fondation Nationale de Photographie, du fonds de l'Association d'artothèques.

### 3. Acquisitions dans les départements

#### 3.1. Les départements thématiques

Dans les départements thématiques, les politiques documentaires reproduisent la politique générale de l'établissement. Par conséquent, chaque département déclare comme objectifs la satisfaction de la demande des lecteurs et l'élaboration d'une collection thématique sérieuse. Pourtant, l'importance respective de ces objectifs et les moyens de les atteindre sont spécifiques à chaque département ; chacun agit en s'appuyant sur la connaissance de l'offre documentaire dans son domaine, de la collection existante, de son public et en fonction de l'enveloppe budgétaire qui lui est assignée. Tout ceci influence le choix des documents à acquérir et l'usage qui leur est prescrit.

##### 3.1.1. Le département « Sciences et techniques »

Le profil thématique du département embrasse les sciences pures (classe Dewey 500), les techniques (classe 600), la médecine (610) et l'informatique (040-060). Le nombre global de ses documents (sans compter ceux conservés en magasin) est d'environ 12 000 ouvrages, dont 6300 font partie du fonds de prêt et 5600 - du fonds de référence, et de 179 titres de périodiques vivants. Le département « Sciences et techniques » dispose d'un budget de 200 000 F pour l'achat de livres et de CD-ROMs, et de 113 000 F pour les abonnements aux périodiques. Avec ces sommes il arrive à couvrir près de 53% de la production nationale dans son domaine.<sup>14</sup> Les publications étrangères sont peu représentées dans les acquisitions. Le choix délibéré du département est de privilégier les titres et non les exemplaires, ce qui permet, d'une part, de proposer aux lecteurs la plus grande variété de contenu et, d'autre part, de contribuer à la consistance intellectuelle de la collection.

C'est le plus modeste des départements thématiques par la taille de son fonds ; il vise le public intéressé par le domaine ou faisant les études correspondantes, sans y être spécialistes. Le niveau des ouvrages acquis ne dépasse pas le degré de spécialisation du 1er cycle universitaire. En

---

<sup>14</sup> Statistiques générales des départements pour 1994.



revanche, on tend à proposer le plus de sujets et de problèmes concernant le domaine, sans accumuler trop de documents sur aucun. Ceci implique une bonne connaissance de l'état actuel de la collection par secteurs thématiques pour savoir, si on doit accroître ou baisser l'intensité des acquisitions. La plus grande attention est portée à la qualité des publications, en privilégiant les ouvrages de synthèse. Pour chaque matière, on choisit quelques auteurs « de référence » et certaines collections d'éditeur dont on essaie de rassembler la totalité des parutions. Le suivi des collections d'éditeur et d'auteur d'une année à l'autre représente, d'une part, le poids du fonds existant sur les acquisitions, et apporte, d'autre part, à la collection une cohérence diachronique.

Le profil du public influence aussi les acquisitions. Par exemple, le fait que parmi les lecteurs il y a beaucoup d'étudiants amène le département à acheter une quantité considérable de manuels. La répartition de la demande par domaines n'est évaluée que de façon empirique. La demande ponctuelle n'est pas un critère décisif d'acquisitions. L'intérêt du public est recherché plutôt par l'organisation et la gestion du fonds dans le but de le rendre accessible au maximum.<sup>15</sup> De ce point de vue, il est important, dans toute décision d'achat d'un document, de définir son futur usage (prêt, consultation sur place ou conservation en magasin), afin de créer les conditions optimales d'accès public et de conservation.

En règle générale, les ouvrages sont choisis dans la mesure où ils seront consultés. Le département « Sciences et techniques » achète peu de documents pour le magasin, c'est à dire, dans le but exclusif d'enrichissement du fonds. Afin de prévoir l'utilisation d'un ouvrage, au moment de l'office on fait appel à l'expérience des membres du département qui travaillent dans la salle de prêt et dans la salle de lecture et qui connaissent les goûts et les habitudes des usagers. Le prêt est nettement favorisé. En 1994, le nombre d'ouvrages achetés pour le prêt représentait 54% des acquisitions totales (en comparaison, 31% l'étaient pour la consultation sur place et 15% pour le magasin).<sup>16</sup> A la veille de l'installation du département dans sa propre salle, il a été décidé de mettre la quasi-totalité des nouvelles acquisitions en prêt (à l'exception des ouvrages de référence et des périodiques). Le prêt, forme d'utilisation préférée de la plupart des usagers et moyen de réguler la saturation de la salle, joue aussi le rôle d'un test pour un ouvrage ; ainsi, les documents peu

<sup>15</sup> Interview de Philippe Martin, conservateur au département « Sciences ».

<sup>16</sup> Statistiques générales des départements pour 1994.

empruntés pourront être réservés à la consultation sur place, avant d'être envoyés au magasin.<sup>17</sup>

Réunir les missions de l'offre documentaire au public et de l'enrichissement de la collection dans le cadre de la même politique d'acquisitions n'est pas une tâche facile.

L'analyse de la répartition du budget du département (1994) par domaine en fonction de la destination des documents (prêt, référence ou patrimoine) démontre, que pour chaque type d'usage on vise à créer un fonds à la structure thématique spécifique. Si les documents achetés pour être prêtés se répartissent entre les domaines principaux en proportion à peu près égale (26% en médecine, 26% en informatique, 25% en sciences pures en 23% en technique), parmi les ouvrages destinés à la consultation sur place la médecine est privilégiée (38%), suivie des techniques (28%), des sciences pures (21%) et de l'informatique (13%). Finalement, dans les acquisitions patrimoniales la médecine devient un domaine d'excellence (44%, contre 28% des sciences pures, 16% de la technique et 12% de l'informatique). Cet exemple prouve l'impossibilité de transition directe entre le fonds de la « consommation courante » et celui de la « consistance documentaire ».

Dans les activités du département on peut déceler deux approches à ce dilemme. Le premier est la ventilation du budget annuel entre les acquisitions destinées à un usage spécifique. Le second est le « glissement d'usage » (du prêt via le fonds de référence vers le magasin) sur la même masse de documents. Les spécialistes du département se prononcent pour le dernier mode de fonctionnement, bien qu'il ne soit pas encore développé en détail. A mon avis, cette option, qui découle de la nouvelle politique de gestion du fonds adoptée par la direction de la bibliothèque, pourrait rationaliser les acquisitions et la gestion de la collection du département « Sciences et techniques », à condition qu'à chaque changement d'usage les documents soient « filtrés » à travers une grille précisant les proportions qualitatives et quantitatives des ouvrages à préserver, ce qui implique un desherbage simultané. L'élaboration des documents correspondants est nécessaire.

---

<sup>17</sup> Interview d'Anne-Marie Rouge, bibliothécaire au département « Sciences ».

### 3.1.2. Le département « Société »

C'est le plus grand des départements thématiques, aussi bien par l'étendue du domaine de la connaissance englobé que par le nombre de documents détenus. Son profil thématique correspond aux classes Dewey 100 (philosophie), 200 (religion), 300 (sciences sociales), 650 (entreprises et communication) et 900 (histoire et géographie). De ses 39 000 documents, 24 000 sont destinés au prêt et 15000 - à la consultation sur place ; en outre, le département est abonné à 536 titres de périodiques. Pour l'enrichissement de sa collection, le département « Société » est doté d'un budget de 521 000 F pour l'acquisition des livres et des CD-ROMs et de 359 000 F - pour les abonnements aux périodiques. En 1994 le département est arrivé à acquérir 68% des ouvrages en sciences humaines et sociales publiés en France. Le quota des publications étrangères ne dépasse pas 2% de ses acquisitions.

Le département s'est fixé l'objectif de constituer une collection encyclopédique couvrant toutes les sciences humaines et sociales, allant jusqu'au niveau universitaire de la maîtrise. Une vaste couverture thématique et un degré élevé de spécialisation ont rendu nécessaire la répartition des responsabilités par discipline. Le département est scindé en quatre modules : (1) philosophie et religion; (2) sciences sociales et géographie; (3) économie et gestion ; (4) histoire et ethnologie, où les acquisitions, comme les autres fonctions bibliothéconomiques, s'effectuent sous la responsabilité d'un bibliothécaire.

La structure thématique des acquisitions vise la représentation adéquate du savoir actuel dans le domaine de compétence du département. Les disciplines s'y répartissent de façon équilibrée. La prédominance des ouvrages d'histoire (25%), de philosophie (14%) et d'économie (13%) semble déterminée plutôt par la structure de l'offre éditoriale que par les priorités thématiques du département. La répartition des acquisitions par discipline reste à peu près équilibrée entre les documents destinés au prêt, à la consultation sur place et à la conservation.<sup>18</sup>

Dans le département « Société », à la différence du département « Sciences et techniques », les acquisitions destinées à créer l'offre intéressant le public et celles animées par le souci du développement de la collection se différencient plus ou moins nettement selon le type de document, le mode de financement, l'usage et les techniques appliquées .

<sup>18</sup> Statistiques générales des acquisitions par départements 1994.

Les acquisitions faites pour répondre à la demande des lecteurs sont orientées vers leurs besoins. La haute fréquentation des étudiants justifie l'attention portée à la littérature parauniversitaire ; pour les lecteurs préoccupés par des problèmes quotidiens (e.g. juridiques, financiers) ou par la recherche d'emploi, le département fait régulièrement l'acquisition d'ouvrages pratiques. Pour cette catégorie d'utilisateurs, le « Point ressource Travail, emploi, formation » a été créé sous la responsabilité du département en 1994. L'analyse de la demande ponctuelle fait ressortir une concentration massive de l'intérêt sur un nombre restreint de titres.<sup>19</sup> Le département n'encourage pas cette tendance et préfère élargir le nombre de titres plutôt que de multiplier le nombre d'exemplaires ; de même, il réagit en faisant un grand effort pour mettre en valeur la richesse du contenu de sa collection. En outre, le département tend à faire connaître à son public diverses approches à ce savoir par l'achat de documents sur les nouveaux supports (les CD-ROMs et les vidéos). Par manque de moyens et d'instruments bibliographiques suffisants, le développement de cet axe d'acquisitions est encore insuffisant, mais sera privilégié dans le futur. De même, dans le but d'élargir l'approche de l'information, on planifie l'« acquisition d'articles » par le dépouillement et la numérisation des périodiques. La promotion de la collection auprès des lecteurs sera facilitée lors de l'ouverture des deux salles thématiques, dont l'une sera consacrée aux sciences humaines et l'autre - aux sciences sociales.

L'usage du document est défini au moment de la prise de décision d'achat. La plupart des acquisitions faites pour la « consommation courante » du public est destinée au libre accès. En designant les documents au prêt ou à la consultation sur place, les bibliothécaires partent de la prémisse que le fonds des usuels doit contenir, en premier lieu, des périodiques et des ouvrages de référence et de portée générale : encyclopédies, oeuvres complètes, travaux de synthèse, dans lesquels le lecteur lirait plutôt une partie du document que le document entier. On tient à réserver à la consultation sur place une partie suffisante de la collection pour proposer aux usagers qui préfèrent lire dans la bibliothèque parce qu'ils sont mal chez eux. Certains documents sont exclus de prêt dans un souci de conservation.

Ces acquisitions sont considérées comme la destination prioritaire du budget du département. Elles se basent sur la procédure d'acquisitions typique pour les départements thématiques : une partie prépondérante des ouvrages est choisie au cours de l'office et complétée ensuite par les

---

<sup>19</sup> Interview de Denis Vincent, bibliothécaire au département « Société ».

commandes à partir de « Livres Héβδο ». Une attention particulière est portée aux informations dans les médias concernant les nouvelles parutions, car elles anticipent la demande des lecteurs.

Les acquisitions faites exclusivement pour alimenter la « consistance documentaire » se différencient des acquisitions pour l'usage courant du public surtout par le niveau de spécialisation et la rareté d'ouvrages. Elles sont normalement conservées en magasin. Pour les acquisitions courantes, l'accès indirect est réservé à certaines collections de prestige, aux éditions à faible tirage et aux réimpressions de textes anciens. Du point de vue thématique, leur structure est presque la même que celle des acquisitions pour le prêt ou pour le fonds de référence ; elle est définie par la politique documentaire encyclopédique du département. Ce type d'acquisitions s'appuie sur la connaissance du bibliothécaire responsable du domaine de l'état actuel de la collection et de l'offre éditoriale dans ce domaine. Ceci implique une approche assez subjective, car il n'existe pas d'analyse structurale du fonds plus détaillée que celle par les classes Dewey. Comme dans le département « Sciences et techniques », on tend à suivre les collections d'éditeur et à repérer les auteurs les plus reconnus.

Le souci d'enrichissement du fonds implique l'acquisition de publications étrangères, qui aujourd'hui, par manque de moyens, ne représentent qu'une partie faible des entrées. Il suppose aussi des acquisitions rétrospectives, si le département constate l'existence de lacunes importantes dans la collection. Un moyen de constituer une collection de qualité sur un sujet précis est l'élaboration d'un projet thématique. Le bibliothécaire spécialiste du domaine fait une recherche ciblée dans toute sorte de sources bibliographiques et constitue la liste d'ouvrages qu'il voudrait obtenir. Par la suite, le département sollicite une subvention du Centre National des Lettres, qui peut prendre en charge jusqu'à la moitié des dépenses prévues. En 1994, le département « Société » a bénéficié de subventions du CNL pour les projets sur la philosophie européenne (5000 F) et l'histoire des pays européens (18 000 F), ainsi que pour le « Point ressource Travail, emploi, formation » (91 000 F).<sup>20</sup> Ces subventions, souvent maintenues d'une année à l'autre, empêchent que l'intérêt de l'enrichissement du fonds concurrence au niveau financier l'intérêt de l'offre au public.

D'après cette analyse, on peut constater que les moyens mis en oeuvre par le département « Société » pour accomplir ses deux missions : la satisfaction de la demande des lecteurs et la constitution du fonds de valeur

<sup>20</sup> Statistiques des subventions CNL en 1994 par départements.

- sont différents de ceux pratiqués par les « Sciences et techniques ». Ils impliquent les acquisitions spécifiques pour chacun des deux objectifs. En effet, la pratique du « glissement d'usage » est moins applicable au fonds de ce département à cause du niveau plus spécialisé de sa collection. Il est impossible de mettre la totalité des nouvelles acquisitions en prêt, premièrement, parce qu'une partie de ces ouvrages, à cause de leur caractère trop spécialisé, risquent d'être peu empruntée, et, deuxièmement, à cause d'un souci de conservation. D'autre part, le département cherche à promouvoir sa collection auprès du public. Cette double contrainte se trouve résolue au niveau de l'usage : le département met 50% de ses acquisitions en consultation sur place,<sup>21</sup> ou les documents à la fois peuvent servir à la « consommation courante » et à la « consistance documentaire ».

### *3.1.3 Le département « Langues et littératures »*

La collection de ce département, encadrée par les classes Dewey 400 (langage) et 800 (littérature), compte environ 25 000 ouvrages, dont 20 000 constituent le fonds de prêt, 5 000 - le fonds de référence, et 180 titres vivants de périodiques. Le budget d'acquisitions atteint 392 000 F pour les livres et les CD-ROMs et 39 000 F pour les abonnements. La couverture de la production nationale n'excède pas 51% ; en revanche, le taux d'acquisitions étrangères est le plus haut de tous les départements : il représente 19% du total d'acquisitions. Ces proportions relèvent des objectifs documentaires du département, pour lequel la langue et la littérature françaises ne représentent qu'un secteur de la collection, soit le secteur d'excellence.

Le département a pour objectif la constitution d'un fonds de valeur, dont le contenu est appelé à couvrir « tous les domaines de la création littéraire ».<sup>22</sup> « A priori, tous les publics sont concernés, quel que soit l'âge, le niveau intellectuel, la motivation ».<sup>23</sup> Pourtant, le département n'achète presque pas d'ouvrages « grand public », laissant cette fonction aux bibliothèques de quartier. Cette répartition des acquisitions est induite par des contraintes budgétaires et d'espace.<sup>24</sup>

<sup>21</sup> Statistiques générales des acquisitions des départements en 1994.

<sup>22</sup> Reflexion pour un département « Langues et littératures » : travaux de décembre 1991 et janvier 1992.

<sup>23</sup> Ibidem.

<sup>24</sup> Interview d'Anne-Marie Olinet, conservateur au département « Langues et littératures ».

Dans le profil thématique de la collection, le domaine de spécialisation est la littérature. Le rapport langue/littérature est 9% à 91% dans l'ensemble du fonds<sup>25</sup> et 4% à 96% dans les acquisitions 1994<sup>26</sup>. L'ambition de la collection « Littératures » est universaliste : il s'agit de constituer un tableau représentatif des époques, des genres et des courants littéraires en Europe et aux Etats-Unis.

Au profil polyvalent du fonds correspond la spécialisation du personnel par langues et littératures nationales. En perspective, le département espère utiliser les compétences de quelques spécialistes de littératures nationales, afin d'améliorer l'expertise qualitative des acquisitions.

La politique du département est de concentrer les acquisitions sur 6 langues européennes : le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais. Puis que le département cherche à promouvoir les lettres, le choix de livres doit permettre l'accès aussi bien au « public français désireux connaître une littérature étrangère », qu'aux « publics étrangers désireux de lire dans leur langue », qu'ils soient initiés ou néophytes. Ainsi, pour les ouvrages en langues étrangères on essaie d'obtenir également une traduction française ou une édition bilingue. En règle générale, les titres étrangers sont plus « grand public » que les titres français. Dans les deux cas, le critère d'acquisition est la qualité littéraire de l'ouvrage. Les livres de « lecture facile » sont pratiquement exclus de la collection. Deux genres - la poésie et le théâtre - font objet de l'attention particulière des bibliothécaires : ils sont peu connus par le public et peu diffusés dans le commerce. Par l'acquisition soucieuse des oeuvres de ces genres, le département veut créer un contrepoids à cette tendance négative.

L'acquisition des documentaires se limite à des titres français. Leur portée intellectuelle est comprise entre le niveau du baccalauréat et le niveau érudit, sans atteindre celui de la recherche spécialisée. Le niveau des documents n'est pas évalué autrement que par la renommée de la maison d'édition ou de la collection d'éditeur.

L'« acquisition d'articles » sert à accomplir le panorama des littératures par une information d'actualité que le lecteur trouve difficilement par lui-même : par exemple, c'est une source précieuse sur les auteurs contemporains.

---

<sup>25</sup> Statistiques générales de la Bibliothèque municipale de Lyon pour le 2e trimestre 1995.

<sup>26</sup> Statistiques générales des acquisitions des départements en 1994.

Pour la collection dans le domaine des langues, un vaste programme de développement est prévu dans le futur. En s'inspirant de l'exemple de la Bibliothèque publique d'information, le département veut créer un laboratoire de l'apprentissage des langues, dont le noyau sera formé de documents sur le support informatique.

La technique d'acquisitions se compose de l'office du libraire, combiné avec les commandes à partir de « Livres Hébdo », qui présentent une grande partie des publications françaises, et du dépouillement systématique des périodiques littéraires et des catalogues d'éditeurs, important surtout dans le domaine étranger. Depuis 1993, le département bénéficie de l'aide financière du Centre National des Lettres pour un projet thématique sur le roman européen contemporain. En 1994, cette subvention du CNL d'un montant de 154 000 F a permis d'acheter 240 titres en anglais, 155 titres en allemand, 135 en italien, 190 en espagnol et 60 en portugais.<sup>27</sup> Ce projet thématique étant une voie d'enrichissement de la collection, le département évite d'augmenter brusquement les acquisitions étrangères, avant que les sources de financement internes soient trouvées pour les suivre, car, dans le cas contraire, la suspension de la subvention du CNL risque d'entraîner la mort de cette partie du fonds. En outre, on cherche à établir des contacts avec des bibliothèques étrangères afin d'échanger des listes bibliographiques et des ouvrages.

Si le contenu des acquisitions est presque entièrement défini par le concept d'une collection encyclopédique, dont s'inspire le département, l'usage auquel elles sont destinées vise l'accessibilité maximale aux lecteurs. Selon les spécialistes des « Langues et littératures », savoir proposer un livre stimule la demande autant que le contenu.

La quasi-totalité des oeuvres littéraires est destinée au prêt. Dans l'avenir, le fonds de prêt s'enrichira de documents contenant les méthodes d'apprentissage des langues. Le rôle du prêt est aussi de tester les ouvrages afin de trouver leur usage optimal. La fonction d'usuel est attribuée aux ouvrages de référence (bibliographies, dictionnaires, ouvrages contenant des index détaillés), mais aussi aux textes représentatifs de chaque littérature nationale, aux éditions bilingues et aux ouvrages d'initiation, permettant à un usager inexpérimenté ou indécis de s'orienter dans la collection. Dans le domaine des langues, le fonds de référence sera constitué de manuels, dictionnaires et grammaires. Les études spécialisées sont stockées en magasin, mais peuvent être empruntées à domicile. Le

---

<sup>27</sup> Les statistiques des subventions CNL en 1994 par départements.



magasin abrite aussi les acquisitions patrimoniales, qui se limitent au dépôt légal et aux acquisitions rétrospectives.

Parmi les acquisitions de 1994, 69% ont été destinées au prêt, 27% - au fonds de référence et seulement 4% - au fonds patrimonial.

La structure thématique des acquisitions varie en fonction de leur destination : au prêt, au fonds de référence ou au patrimoine. Le quota de la littérature française évolue de 35% dans le fonds de prêt à 57% dans le fonds de référence et à 56% dans le fonds patrimonial. Pour le domaine des langues la proportion est, respectivement, de 2%, 7% et 15%. Au contraire, le poids de la littérature anglo-saxonne évolue en décroissant de 35% à 7% et à 3%.<sup>28</sup> Ceci prouve la spécialisation de plus en plus élevée de la collection à la mesure de sa transition du niveau « consommation courante » *via* la « consistance documentaire » vers le patrimoine.

L'analyse des acquisitions du département « Langues et littératures » démontre que leur profil est modelé par une recherche de qualité de la collection. La demande ponctuelle des usagers n'en est pas un critère. Pourtant, la prédominance des belles lettres rend le fonds du département parfaitement adapté au prêt. Cette particularité permet d'effectuer la liaison entre la fonction de la « consommation courante » et celle de la « consistance documentaire » à travers le glissement d'usage, combiné avec le desherbage visant à remanier les proportions thématiques. Pour l'instant, il n'y a pas de réflexion poussée dans cette direction au sein du département.

### 3.1.4. Le département « Arts et loisirs »

La collection du département « Arts et loisirs » est à la fois très homogène par son profil thématique, correspondant à la classe Dewey 700, et très hétéroclite par sa structure. Elle a réuni des fonds antérieurement indépendants et délimités selon le support : la discothèque, la vidéothèque et le fonds des imprimés.

La taille de la collection (magasin exclu et tous supports confondus) représente près de 37 000 ouvrages, dont 27 000 (75%) sont disponibles en prêt et 9 000 (25%) - en consultation sur place.<sup>29</sup> Le département reçoit 212 titres de périodiques. Son enveloppe budgétaire constitue

<sup>28</sup> Statistiques générales des acquisitions des départements en 1994.

<sup>29</sup> Ce degré de prépondérance du prêt est dû à la discothèque, dont le fonds est le plus ample (18 000 documents) et presque entièrement prètable.

approximativement 900 000 F, auxquels s'ajoutent 77 000 F, destinés aux abonnements. Dans le domaine des livres, les acquisitions du département couvrent 77% de la production nationale<sup>30</sup>, les entrées étrangères n'étant que très sporadiques.

En 1994, le budget d'acquisitions se divisait en parties à peu près égales entre le fonds des imprimés (312 000 F), la vidéothèque et la discothèque (300 000 F chacune),<sup>31</sup> le budget de la vidéothèque permettant les acquisitions de vidéos pour tous les départements thématiques. Dans le cadre de la départementalisation, les objectifs documentaires du département entier et de ses parties composantes ont été révisés : chaque subdivision du département a été appelée à devenir un module thématique, regroupant des documents sur divers supports. La ventilation budgétaire pour 1995, sans changer le montant de l'enveloppe, vise à soutenir les nouveaux axes de développement. Ainsi, la spécialisation de la vidéothèque dans le domaine artistique a permis d'économiser les ressources (elle dispose de 120 000 F) pour créer une base financière à la nouvelle section des arts graphiques (200 000 F).<sup>32</sup>

L'ambition du département est de constituer une collection encyclopédique dans le domaine des arts, représentative des tendances actuelles, mais aussi historiques, permettant plusieurs approches (multimédia) et ciblant tous les publics. En matière d'acquisitions, ceci implique un effort pour enrichir la collection de toute la variété de contenu d'ouvrages contemporains, pour pallier les lacunes rétrospectives et, dans la mesure du possible, d'avoir le même contenu décliné sous diverses formes (acquisitions de multiples supports).<sup>33</sup> Le choix des ouvrages se fait donc à partir de l'évaluation qualitative par le bibliothécaire compétent dans le domaine, en tenant compte du support et d'un usage optimum pour le public.

L'application de ces principes se produit par les modules thématiques, correspondant aux sections du département : (1) « musique », constituant à la base de la discothèque une collection de disques, de partitions et de livres dans le domaine musical ; (2) « arts graphiques », spécialisé en photographies et en estampes ; (3) « art », orienté vers les

---

<sup>30</sup> Statistiques générales des acquisitions des départements en 1994. Le calcul est problématique pour les autres types de documents, à défaut de recensement courant exhaustif, analogique à « Livres Hebdo ».

<sup>31</sup> Statistiques générales des acquisitions des départements en 1994.

<sup>32</sup> Répartition provisoire du budget « Acquisition et reliure » 1995 par départements.

<sup>33</sup> Interview de Bernadette Morel, conservateur au département « Arts et loisirs ».

livres sur les arts et les loisirs ; (4) vidéothèque-cinémathèque, développant le fonds de vidéos de fiction, hérité de l'ancienne vidéothèque.

La collection du département « Arts et loisirs », grâce à son profil même et aux efforts faits antérieurement pour être à jour, se trouve le plus proche de l'idéal d'un fonds polyvalent, multisupport et multimédia. Mais la différence de supports, qui dans le nouveau modèle conceptuel de la bibliothèque cède la priorité au contenu intellectuel, exerce une forte influence sur les modalités d'acquisitions et d'exploitation du fonds.

Pour l'acquisition des livres (2 200 titres par an, en moyenne)<sup>34</sup>, le département procède par l'office général de la librairie La Proue, ainsi que par les commandes au coup par coup. En complément se fait « l'acquisition d'articles » (200 par an environ) par le dépouillement de la presse professionnelle.

Pour l'achat des disques (environ 2600 CD annuellement) les discothécaires se servent à la FNAC une fois par mois.

Les vidéos (300 entrées annuelles) imposent une procédure d'acquisition particulière, car avec l'achat du document, il est nécessaire de négocier les droits. Puisque les droits liés à la mise à la disposition du public d'un ouvrage sont différents de ceux concernant son usage individuel, le département ne peut pas acheter les vidéos dans les grandes surfaces. Il fait la majeure partie de ses acquisitions auprès de la Direction du livre et de la lecture et de l'Atelier de la diffusion audiovisuelle, qui se chargent de l'acquisition des droits pour les bibliothèques. Le département s'approvisionne également au cours des salons et des festivals, dont il se procure préalablement les catalogues. Pour les achats au coup par coup, la vidéothèque préfère s'adresser directement au réalisateur, auprès duquel elle essaie de solliciter la cession des droits au profit de la bibliothèque.

L'acquisition d'oeuvres d'art originales (n'excédant pas 30 à 40 par an) - des photos, des estampes, des vidéos d'artiste - impliquent le besoin d'en prendre connaissance directement. Les spécialistes de la section « arts graphiques » ont un réseau de partenariat avec les éditeurs d'estampes et les galeries spécialisées ; ils font également des acquisitions dans les expositions-ventes et salons de photos ; les passages des artistes ont le double avantage d'offrir la possibilité d'acquérir une oeuvre au créateur (le prix favorable et même le don peuvent être sollicités) et d'établir des contacts avec le monde artistique contribuant à la connaissance de l'art contemporain.

---

<sup>34</sup> La moyenne a été calculée dans le cadre de la repartition des moyens pour la départementalisation.

Comme les autres départements, le département « Arts et loisirs » essaie d'obtenir des subventions du CNL pour des projets thématiques. En 1994, 26 000 F lui ont été accordés pour la constitution du fonds de référence en photographie. En 1995, une subvention a été accordée pour l'achat des catalogues des grands musées d'art contemporain.

Puisque la collection s'ouvre essentiellement à la modernité, l'influence du fonds existant se limite au suivi des collections et des créations des artistes prédominants. Remarquons, qu'il est difficile de créer le panorama adéquat de son propre temps : les contemporains arrivent rarement à anticiper les noms qui deviendront classiques. La disparité des valeurs de deux époques consécutives rend incontournable à chaque nouvelle génération de bibliothécaires la nécessité de remplir les « tâches blanches » dans le fonds par le biais des acquisitions rétrospectives. Un exemple de ce type d'héritage est la collection de la Fondation nationale de la photographie, qui a formé la base de la section « arts graphiques ». L'orientation humaniste prédominant à l'époque de la constitution de ce fonds (les années 1930-1960) maintenant paraît limitative, et les acquisitions se font en vue de développer l'axe « l'objet dans la photographie ».<sup>35</sup>

Une collection prétendant à représenter l'art dans son sens large, doit par définition s'adresser à tous les publics, l'art étant plus une sphère culturelle et ludique qu'un domaine de connaissances spécifique. Le département n'impose donc pas de limites au niveau de spécialisation de son fonds. La collection est réceptive à la demande des usagers, surtout dans le secteur des sports et des loisirs, ce qui se traduit par l'acquisition abondante d'« ouvrages pratiques » (sur la cuisine, le bricolage etc.) et de guides touristiques, dont la présence dans le fonds se justifie, en premier lieu, par l'intérêt qu'y portent les usagers. La demande ponctuelle est à la mesure du possible prise en compte et le sera encore plus avec la mise en place du nouveau système informatique qui permettra aux lecteurs de faire des suggestions. D'autre part, le souci de promouvoir la collection incite les bibliothécaires à favoriser un accès aussi large et éclaté que possible (l'achat des oeuvres de toutes formes d'expression et sur tous les supports, l'introduction des documents sur nouveaux supports, comme les images numériques), à établir les modalités d'utilisation favorables.

---

<sup>35</sup> Interview de Françoise Lonardon, bibliothécaire à la section « arts graphiques », département « Arts et loisirs ».

Pourtant, l'usage prescrit aux ouvrages n'est déterminé que partiellement par l'attitude du département envers son public (souci de l'accessibilité), le support du document jouant aussi un rôle important.

Pour les vidéos, l'usage est défini par les droits associés (les droits propres à la communication en consultation ou à la communication en prêt), qui, à leur tour, sont limités par l'offre existante. A l'intérieur de ces limites objectives, le département a choisi de mettre les vidéos de fiction en prêt, et les documentaires en consultation sur place. La décision de privilégier le prêt, correspondant à l'attente du public, a entraîné la constitution du nouveau fonds - celui des vidéos de prêt, démarré en 1994 (les 1568 vidéogrammes, achetées en 1994, ont été destinés à cet usage).

Le fonds de livres se tourne aussi de plus en plus vers le prêt : si en 1994, 45% des acquisitions ont enrichi le fonds de prêt et 49% le fonds de référence, la prévision budgétaire pour le 1995 assigne à peu près les 2/3 des moyens à l'accroissement du fonds de prêt.<sup>36</sup>

Les acquisitions patrimoniales (6% en 1994) alimentent la « réserve moderne » avec des livres d'artiste, pour lesquels la fonction de conservation est essentielle. Sont également destinées à la conservation les oeuvres d'art graphique (à l'exception d'une partie des estampes qui peuvent être empruntées), la mission de la bibliothèque se rapprochant à cet égard de celle d'un musée.

D'après cette analyse, on peut induire que par rapport au contenu des ouvrages acquis, réconcilier l'objectif de la réponse à la demande du public avec celui de l'enrichissement de la collection ne pose pas de problèmes, car le niveau de spécialisation du fonds n'est pas prohibitif pour les usagers. Cette tâche est plus difficile à remplir dans le cadre de la gestion du fonds, d'autant plus que pour une partie de la collection (les vidéos) aucun changement d'usage n'est possible. La pratique du département est de faire des acquisitions distinctes pour le fonds de prêt et le fonds de référence, le critère de

différentiation étant plutôt la forme que le contenu (par exemple, l'achat d'un CD implique l'enrichissement du fonds de prêt, d'un album à grand format - du fonds de référence). Les modes de gestion de ces fonds sont différents. Le fonds de prêt se desherbe par la détérioration de l'état physique des documents ; en fonction de la demande, on les rachète ou non (il remplit la fonction de la « consommation courante »). Pour le fonds de référence (qui sert à la « consistance documentaire ») on peut exercer le « glissement d'usage », en élaborant des critères précis, à partir desquels les

---

<sup>36</sup> Interview de Bernadette Morel, conservateur au département « Arts et loisirs ».

ouvrages pourront être admis dans le fonds patrimonial. Finalement, les acquisitions patrimoniales seront toujours présentes, tant que le département tiendra à constituer une collection d'oeuvres d'art originales.

## 3.2. Les départements patrimoniaux

### 3.2.1. Le département « Documentation régionale »

La raison d'être du département « Documentation régionale », créé en 1974, résulte du besoin d'un fonds de documentation sur la région, besoin d'autant plus ressenti depuis la décentralisation en France. La mission de ce fonds est, à court terme, d'assurer l'accès à l'information sur la région à tous ceux qui la recherchent et, à long terme, de constituer un patrimoine régional, dans la mesure où cette collection est unique.

Actuellement, la partie du fonds signalée dans le catalogue compte environ 50 000 imprimés, 30 000 documents photographiques, 300 vidéocassettes, plus de 100 disques et 80 bandes magnétiques, ainsi que 780 titres vivants de périodiques. Le département est doté d'un budget d'acquisitions d'environ 150 000 F, dont 100 000 F sont dédiés aux acquisitions courantes et 50 000 F - aux acquisitions rétrospectives.

L'objectif prioritaire du département « Documentation régionale » est de « constituer la documentation la plus exhaustive possible sur Lyon, la région lyonnaise, la région Rhône-Alpes »<sup>37</sup>. Pour atteindre cet objectif, il a établi un programme très précis : on peut parler de la véritable charte de la collection.<sup>38</sup> Il ne vise aucun public particulier, son fonds ayant une valeur intemporelle et étant censé pouvoir fournir l'information aux usagers aussi bien actuels que futurs, quelle que soit la demande ponctuelle.

Pour les acquisitions, le seul critère de choix est le rapport du document au territoire administratif de la région ; sa qualité intellectuelle ou artistique n'est pas prise en considération<sup>39</sup>.

Pourtant, dans le cadre territorial les acquisitions sont hiérarchisées par degré d'exhaustivité. Pour les documents concernant la région Rhône-

<sup>37</sup> Départementalisation : « Documentation régionale ».

<sup>38</sup> Voir Annexe III.

<sup>39</sup> Interview de Yvette Weber, conservateur au département « Documentation régionale ».

Alpes, la grande région lyonnaise et la ville de Lyon dans leur globalité, on vise l'exhaustivité absolue, englobant tous les sujets et tous les supports. Les documents relatifs aux unités territoriales isolées sont collectés de manière plus sélective, le souci d'exhaustivité étant laissé aux bibliothèques municipales des localités correspondantes.

L'exhaustivité varie aussi en fonction du support. Le point d'excellence de la « Documentation régionale » sont des imprimés de toutes formes : des livres, des périodiques, des manuscrits modernes, des affiches, des estampes, des cartes postales, des cartes géographiques et topographiques, des tracts, des dépliants, des éphémères etc.. Pourtant, l'acquisition exhaustive des imprimés - oeuvres de création (par exemple, des estampes) serait trop chère pour le budget du département, qui préfère partager les responsabilités pour ce type d'ouvrages avec d'autres grandes bibliothèques de la région, notamment, celles de Grenoble, de Saint-Etienne et de Chambéry. Les documents sur des supports autres que le papier sont acquis dans la mesure où ils concernent la région lyonnaise. La collecte des documents portant sur le reste du territoire de la région Rhône-Alpes est répartie sur le réseau de coopération des divers organismes documentaires.

Une certaine sélection s'exerce sur le contenu des ouvrages, mais elle ne dépasse pas le besoin de démarquer les champs thématiques avec les autres départements.

L'exhaustivité à laquelle tend le département exige les procédures d'acquisition les plus variées et les plus élaborées. Par la richesse des techniques de collecte documentaire la « Documentation régionale » occupe certainement le premier rang dans la bibliothèque.

La source d'acquisitions la plus abondante est le dépôt légal des imprimeurs, dont le département est investi de gestion. *Stricto sensu*, le dépôt légal n'est pas un moyen d'acquisition spécifique au département, son objectif étant la constitution du patrimoine national. Les documents déposés n'entrent pas en totalité dans la collection du département « Documentation régionale », mais sont sélectionnés selon les critères exposés ci-dessus<sup>40</sup>. À côté des livres et des périodiques, le dépôt légal apporte à la Bibliothèque une masse d'imprimés « non-conventionnels » : plaquettes, dépliants, prospectus etc.. Ils sont réunis en dossiers thématiques qui, eux, deviennent unités documentaires de la collection. Grâce au dépôt légal, le fonds s'enrichit également d'une partie de la « littérature grise » (les publications de certaines administrations, comme la Chambre de

<sup>40</sup> Par exemple, d'environ 5 000 titres de périodiques, reçues par le biais du dépôt légal, vers 600 seulement figurent dans le catalogue.

commerce et d'industrie ou le Conseil régional). A l'avenir, le département espère bénéficier d'un exemplaire du dépôt légal des éditeurs. Le monde de l'édition étant plus étroitement lié à la vie intellectuelle de la région que celui de l'imprimerie, ce droit enrichirait la bibliothèque de beaucoup de documents d'intérêt régional imprimés ailleurs, qu'elle est obligée aujourd'hui de se procurer par d'autres moyens.

Le département « Documentation régionale » accroît son fonds par le biais de l'office général et par des commandes au coup par coup, s'appuyant sur les bibliographies nationales et régionales, les bibliographies « cachées » dans les ouvrages. Parmi les répertoires régionaux, les publications des organismes spécialisés font notamment l'objet d'une analyse : on peut citer la bibliographie de l'Institut de géographie ou la bibliographie sur la Savoie éditée par l'Université de Savoie. Les autres sources utilisées pour repérer les ouvrages sont très variées : la presse, les visites aux librairies, l'information fournie par les collègues des autres départements ou par les lecteurs intéressés.

Le département a passé des accords avec diverses institutions régionales, lui permettant de recueillir toute leur production, éditée ou non (la littérature grise). Parmi ses partenaires, on compte le Bureau régional de l'INSEE, le Centre de la recherche sociologique urbaine, quelques galeries d'art.

Occasionnellement, le département profite des desherbages opérés dans les établissements et développe un réseau de relations personnelles pour se tenir au courant des opportunités.

Une partie des acquisitions rétrospectives se fait dans les ventes publiques. C'est un moyen de renforcer la représentativité historique de la collection, surtout pour l'époque où le dépôt légal des imprimeurs n'existait pas (avant 1943). Les achats portant souvent sur les fonds entiers, les subventions du CNL et de la FRAB apportent une aide financière considérable.

Les dons jouent aussi un rôle important, car les familles lyonnaises ont conservé de véritables trésors documentaires. Mais, pour les faire offrir au fonds régional, les bibliothécaires doivent démontrer beaucoup de tact et de patience au cours de négociations, parfois longues et laborieuses.

Vu l'objectif ambitieux (l'exhaustivité) et les techniques complexes de la collecte documentaire, le point fort du département « Documentation régionale » est le travail en réseau : premièrement, le réseau des fournisseurs, actuels ou potentiels et, deuxièmement, le réseau professionnel, qu'il s'agisse d'autres organismes documentaires ou d'autres



services et départements de la bibliothèque. Dans le recherche documentaire, ces derniers apportent la connaissance des ressources locales concernant leurs domaines.

Si le contenu et les techniques d'acquisition sont définis uniquement par les objectifs documentaires du département, l'usage des documents acquis est, au contraire, très influencé par les intérêts des utilisateurs. Le prêt étant pratiquement exclu (il s'agit d'un fonds patrimonial), le département met l'accent sur la multiplicité des services rendus et l'offre de produits à valeur ajoutée, ce qui le rapproche d'un centre de documentation.

Pour satisfaire la demande d'information liée à l'actualité, les périodiques sont traités en priorité, le catalogue des articles est tenu à jour et près de 200 dossiers de presse thématiques sont constamment alimentés. A la disposition des usagers travaillant sur un sujet précis est la sélection des documents dans le fonds (y compris sa partie non-traitée). En outre, le département « Documentation régionale » participe à des entreprises qui visent un public plus vaste que celui de la bibliothèque de Lyon : le catalogue collectif « Mémoire et actualité de la région Rhône-Alpes » (100 000 notices) sur CD-ROM, qui est le cumul de l'exhaustivité atteinte par les efforts unis de l'ensemble du réseau documentaire régional, et le CDI « Videralp », réunissant 43 000 documents graphiques, intéressant la région.

### **3.2.2. Le « Fonds ancien »**

C'est un département à vocation essentiellement patrimoniale. A part le fonds ancien proprement dit (les ouvrages datant d'avant 1801), il abrite quelques collections thématiques précieuses destinées à la conservation, par exemple, le fonds chinois ou le fonds Chomarat. Dans le Fonds ancien se trouvent, entre autres, 11 000 manuscrits, 945 incunables et presque 200000 imprimés des 16e-18e siècles.

Les acquisitions du Fonds ancien se plient entièrement à la logique du développement de la collection. Son noyau est l'ancienne bibliothèque du collège jésuite de la Trinité, placée dès sa création sous le patronat de la municipalité de Lyon. Au fil du temps, ce fonds au profil encyclopédique s'est enrichi d'autres collections, provenant de sources différentes et ayant un contenu varié, comme celle de l'avocat lyonnais P. Aubert (1765) ou du Palais des Arts réunissant les bibliothèques de nombreuses sociétés savantes (1912). La richesse thématique de la collection permettait

plusieurs axes de développement. Pourtant, les contraintes budgétaires ont nécessité une spécialisation assez étroite.

La priorité en matière d'acquisitions est l'intérêt local : le département rassemble les ouvrages sur Lyon, édités à Lyon ou écrits par un auteur lyonnais. Cependant, le cadre géographique dépasse la ville même et embrasse toute la région lyonnaise. Le point d'excellence est les imprimés du 15<sup>e</sup> siècle et du 16<sup>e</sup> siècle.

Même avec cette marge restreinte, l'offre reste largement supérieure au pouvoir d'achat, ce qui amène le département pour chaque cas particulier à tenir compte de critères spécifiques : le prix annoncé du document, sa rareté (on privilégie les ouvrages à caractère unique) qui se décline en rareté du texte et rareté de la réalisation matérielle (la production de petits imprimeurs est plus sollicitée), enfin sa relation avec la collection existante (on achète rarement une réédition d'un ouvrage possédé). Ces critères étant applicables aux imprimés, le choix des manuscrits est encore plus rigoureux.<sup>41</sup>

En tant que Pôle Associé de la Bibliothèque Nationale de France dans le domaine de l'histoire du livre, le « Fonds ancien » veille à ce que sa collection soit représentative à cet égard. Si les spécialistes du département jugent qu'il y manque des ouvrages concernant une étape ou un phénomène important dans l'évolution du livre (surtout le livre imprimé), on essaie de combler la lacune par l'acquisition du document nécessaire.

Depuis 30 ans, le département constitue la collection des usuels de sa salle de lecture, qui inclut actuellement plus de 8 000 ouvrages en libre accès, dont des catalogues et des bibliographies anciens et modernes, aussi bien imprimés que manuscrits, des estampes, des ouvrages de référence. Ce fonds, le deuxième en importance en France après celui de la Bibliothèque Nationale, est enrichi par des acquisitions régulières provenant de nombreux pays d'Europe.

En outre, le département développe des collections thématiques, parmi lesquelles les fonds sur la franc-maçonnerie et sur l'ésotérisme, basés sur les acquisitions du début du siècle, et le fonds chinois, qui a permis à la Bibliothèque de devenir Pôle Associé de la BNF pour la littérature en langue chinoise.

La technique des acquisitions des livres anciens est particulièrement complexe, car elle implique le raisonnement en terme d'exemplaire. Souvent, il s'agit de suivre la trace d'un livre précis sur le marché fermé et

---

<sup>41</sup> Interview de Pierre Guinard, conservateur au département « Fonds ancien ».

extrêmement dispersé. Aussi peu nombreux que soient les achats, ils exigent un grand travail préliminaire.

La source principale des acquisitions est les librairies spécialisées en antiquités, parmi lesquelles le département a plusieurs partenaires permanents qui lui envoient régulièrement leurs catalogues. Ce réseau de partenariat s'étend au-delà des frontières nationales et inclut des libraires d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne et même des Etats-Unis. Les contacts systématiques permettent aux spécialistes du « Fonds ancien » de se tenir toujours au courant de l'état du marché des livres rares.

Le département achète également des livres dans les ventes publiques. La difficulté principale posée par ce mode d'acquisition est un laps de temps souvent très court pour faire la recherche sur l'exemplaire vendu, prendre la décision et rassembler les moyens nécessaires. Cela incite le « Fonds ancien » à veiller sur les ventes tenues (surtout à Paris et à Lyon) et sur leur offre à l'aide de « La Gazette de l'Hotel Drouot » et des catalogues. Les contacts avec les collègues de la BNF et de la Direction du Livre, qui font profiter les bibliothécaires du « Fonds Ancien » de l'information obtenue par leurs canaux spécifiques, apportent des renseignements précieux sur les ventes à l'étranger.

Occasionnellement, le département achète des ouvrages, proposés à la Bibliothèque par des particuliers.

Les acquisitions onéreuses se complètent par les acquisitions gratuites. Les donations et les legs ont été une source d'enrichissement du fonds tout au long de son histoire. Les dépôts ne sont acceptés qu'après une délibération sérieuse, car leurs conditions sont assez ambiguës, et la transition définitive des livres déposés dans la possession de la Bibliothèque n'est pas assurée : on peut citer l'exemple du fonds Chomarat, contenant une riche collection d'ouvrages sur l'ésotérisme, dont les conditions du dépôt ont été définies comme « prêt à l'usage ». Les dations sont une autre voie d'acquisitions gratuite, que le « Fonds Ancien » envisage comme possible, bien qu'il ne l'aie pas pratiquée jusqu'à présent à cause d'une procédure juridique compliquée.

Le fonds chinois s'enrichit fréquemment par la voie des échanges, car les publications de Chine se trouvent difficilement sur le marché.

Le « Fonds Ancien » dispose d'un budget annuel d'environ 300 000 F. Du point de vue financier, il se trouve dans une situation moins favorable que les autres départements : le prix moyen d'un document acquis par le « Fonds Ancien » est de 2 000 F (en comparaison, celui du département

« Arts » est d'environ 150 F). En tant que Pôle Associé de la Bibliothèque Nationale de France en histoire du livre, il bénéficie d'une subvention de 150 000 F par an. Pour certains achats spécifiques, le département sollicite l'aide financière d'autres organismes, notamment de la Direction du Livre et de la Lecture. Ce type de financement s'est manifesté pour l'acquisition récente du « Livre d'heures » à l'usage à Chalon, manuscrit du début du 16<sup>e</sup> siècle, enluminé par l'artiste lyonnais Guillaume de Leroy. L'achat de cet ouvrage dans une vente publique à Londres pour 270 000 F est devenu possible grâce à la participation de la Municipalité de Lyon, de la Direction du Livre et de la Lecture, de la FRAB et de l'Association des amis des bibliothèques de Lyon.

Le public n'influence pas directement les acquisitions du département. Son intérêt est pris en compte par la mise en valeur du patrimoine, plutôt que par la réponse à la demande. Dans ce but, une partie du fonds ancien est présentée en exposition permanente au Musée de l'imprimerie et de la banque ; des expositions temporaires sont systématiquement organisées dans la Bibliothèque. Ceci permet de satisfaire l'intérêt général des curieux. Pour les demandes de consultation ponctuelles, l'accès au fonds est, en principe, réservé aux chercheurs. Cependant, l'accueil personnalisé du public permet de ne pas refuser au lecteur réellement motivé. A part les étudiants, préparant une maîtrise ou un DEA, et les chercheurs, le public se compose d'amateurs préoccupés par des recherches personnelles. Les usagers du Fonds ancien se repartissent entre les secteurs de la collection de façon inégale. Le public le plus large est attiré par le fonds sur la franc-maçonnerie. Les statistiques de 1994 démontrent, malgré les restrictions d'usage, un taux d'utilisation impressionnant : 6 000 lecteurs, entrés dans la salle au cours de l'année, ont consulté 16 000 documents, dont 9 800 « ouvrages ordinaires », 2 100 manuscrits, 1 600 imprimés anciens et plus de 1 100 usuels.

### **3.3. Les départements non-thématiques**

La logique du développement des collections des départements non-thématiques (les bibliothèques de quartier et les bibliobus) n'est pas soumise à la double contrainte de la constitution d'un fonds de valeur et de la réponse à la demande du public. Leur raison d'être est la proximité aux

lecteurs actuels ou potentiels et, donc, la capacité d'alimenter le mieux possible leur « consommation courante ». Pour les acquisitions, on n'a pas le souci de la « consistance documentaire » : le seul critère décisif est la correspondance de l'ouvrage aux goûts des usagers. Ainsi, les collections des bibliothèques de quartier s'adaptent aux types de public qu'elles desservent ; elles ont un caractère encyclopédique dans la mesure où les intérêts du lectorat sont variés.

### *3.3.1. Les bibliothèques de quartier et les bibliobus*

Le réseau des bibliothèques de quartier est organisé de manière à atteindre la couverture la plus homogène possible de la population lyonnaise et compte de 1 à 3 bibliothèques par arrondissement, ainsi qu'un bibliobus de prêt direct.<sup>42</sup>

En règle générale, les fonds des bibliothèques de quartier n'ont pas de spécialisation thématique, à l'exception de la bibliothèque du 1er arrondissement, qui abrite une collection sur la condition des soies, et de celle de Saint-Rambert, la seule à posséder une discothèque. Le profil du public, au contraire, exerce une influence importante sur le contenu des collections. A La Duchère, par exemple, la présence massive d'un public originaire du Maghreb et d'Afrique Noire se traduit par des acquisitions régulières d'œuvres des littératures africaines, de livres pratiques facilitant leur intégration, de romans d'aventure ; à Saint-Rambert, la fréquentation des jeunes cadres a amené la bibliothèque à créer une offre en littératures étrangères. L'impact du public se ressent également dans le niveau des ouvrages : la bibliothèque du 1er arrondissement, située dans un quartier artistique, propose des œuvres plus sophistiquées que celle de la Croix Rousse, quartier ouvrier. Pourtant, cette orientation vers le public prédominant ne résulte pas en une spécialisation du fonds : on cherche à créer une offre incluant les centres d'intérêt des catégories minoritaires, pour qu'elles ne se sentent pas « exclues ». Un exemple de cette polyvalence est la bibliothèque de Vaise dont le choix des abonnements se place à deux niveaux : les revues illustrées « grand public » et les périodiques « de fonds » sur divers sujets.<sup>43</sup> Finalement, le fonds du

<sup>42</sup> Voir l'organigramme, Annexe I.

<sup>43</sup> Interview de Laurence Bourget, bibliothécaire à la bibliothèque du 9e arrondissement, responsable du pôle « Ouest ».

bibliobus de prêt direct vise le public qui n'a pas de bibliothèque à proximité, qui se déplace peu (personnes âgées) ou à qui l'offre de la bibliothèque de quartier paraît trop « intellectuelle » ; par conséquent, il comporte une proportion importante d'ouvrages « grand public ».

Bien que chaque fonds soit géré indépendamment, plusieurs fonctions bibliothéconomiques, y compris les acquisitions, s'effectuent en réseau. La coopération est la plus étroite au sein d'un pôle (l'ensemble des bibliothèques de quartier connexes), qui forme aussi un cadre budgétaire. Pour le choix des documents, une bibliothèque tient compte des ressources de son pôle : cela n'exclut pas l'achat simultané d'un même titre par plusieurs bibliothèques du pôle, mais s'avère pratique lors d'une acquisition chère (répartition des moyens) ou incertaine quand à son intérêt (l'ouvrage peut être alors acheté par une annexe pour le tester auprès des lecteurs). D'autre part, la coordination des acquisitions existe avec la bibliothèque centrale de la Part-Dieu, qui seconde les annexes du côté « consistance documentaire », et avec le bibliobus, qui les complète du côté « littérature grand public ».

La réalisation organisationnelle de cette coordination est assurée par la procédure centralisée de l'office et, plus précisément, par la réunion de présentation des ouvrages. Cette réunion nécessite un travail préparatoire : l'étude des listes des titres proposés et souvent les visites à la bibliothèque centrale pour prendre connaissance des livres. Plusieurs bibliothécaires des annexes constatent, cependant, des côtés lacunaires à ce mode de fonctionnement. Ils sont d'avis, que le même office général ne peut pas satisfaire la demande des départements spécialisés de la bibliothèque centrale et celle des bibliothèques de quartier à la fois.<sup>44</sup> Pour le bibliobus la situation est particulièrement gênante, car la librairie La Proue ne présente qu'une partie très modeste des publications « grand public ».<sup>45</sup> Le dépouillement de « Livres Hebdo » est une solution partielle, parce qu'on ne voit pas les ouvrages. Pour pallier ces restrictions de choix, les bibliothécaires font une partie de leurs acquisitions directement en librairies. La mise en place d'un office spécialisé en romans « grand public » est à l'étude et pourrait rétablir l'équilibre.

Pour se faire une idée de l'influence qu'exerce le fonds d'une bibliothèque de quartier sur les acquisitions et vice versa, prenons l'exemple de la bibliothèque de Vaise (pôle Ouest). La taille de son fonds est de 21 000 ouvrages pour la section « adultes » et de 12 000 ouvrages

---

<sup>44</sup> Ibidem.

<sup>45</sup> Interview de Martine Chouvy, responsable du pôle mobile.

pour la section « jeunesse ». Le budget d'acquisitions de 120 000 F est réparti de façon à faire entrer dans chaque section un pourcentage égal de nouveaux livres par an (1300 pour les adultes et 750 pour les jeunes)<sup>46</sup>. Le nombre des ouvrages acquis est égal à la quantité des documents éliminés. Un simple calcul montre, que , pour renouveler entièrement l'offre existante, la bibliothèque aura besoin de 15 ans. La politique de la bibliothèque de Vaise est de proposer à son public le maximum de nouveautés. Puisqu'elle touche tous les types de lecteurs, elle achète une quantité considérable d'ouvrages « grand public ». Pour ce type de livres, le taux d'obsolescence est très élevé. Ils demandent un desherbage au bout de 2-3 ans, ce qui laisse le reste du fonds vieillir encore plus. Ceci explique pourquoi dans les conditions actuelles, la bibliothèque ne peut pas se permettre d'acheter même les titres les plus demandés en plusieurs exemplaires. La même insuffisance budgétaire l'amène à limiter ses acquisitions aux livres seuls : les documents sur les autres supports coûtent cher et s'abîment vite.

Le bibliobus est également concerné par ce genre de problèmes : la demande est concentrée sur les parutions des 2-3 dernières années, que le service ne peut pas acheter en plusieurs exemplaires.<sup>47</sup> La volonté de proposer une variété satisfaisante de nouveautés romanesques occasionne en contrepartie un vieillissement du fonds des documentaires.

---

<sup>46</sup> Les chiffres pour 1994 sont extraits des statistiques générales de la bibliothèque et des statistiques des acquisitions dans les départements.

<sup>47</sup> Interview de Martine Chouvy, responsable du pôle mobile.

#### 4. Bilan et perspectives

La dichotomie des missions, déclarées par la Bibliothèque Municipale de Lyon, est un phénomène objectif et normal pour une grande bibliothèque dont la collection a une profondeur historique importante. Elle ressort clairement dans les pratiques d'acquisition, les marquant aussi bien au niveau du contenu que de l'usage.

Au niveau du contenu, elle se décline en influence du fonds existant et de la demande des lecteurs.

Le premier type d'influence se traduit par l'existence des départements exclusivement patrimoniaux, qui enrichissent leurs collections sans tenir compte d'autre chose que la logique de développement de ces dernières. Les champs de leur collecte documentaire sont bien définis, les critères de sélection des documents - spécifiés en détail. Les collections patrimoniales trouvent leur identité par rapport aux autres fonds patrimoniaux à l'échelle nationale. Ayant un champ d'action relativement étroit, ces départements mettent en oeuvre une gamme des techniques élaborées pour l'exploiter au maximum en profondeur.

Aux acquisitions des départements thématiques le fonds existant impose le caractère encyclopédique, d'où le souci de la cohérence, de la représentativité de la collection. Dans ce but, on applique les critères de sélection traditionnels : le suivi des séries, le repérage des auteurs ou des éditeurs les plus significatifs. Actuellement, l'orientation encyclopédique se révalorise, comme le montre la politique documentaire, élaborée pour la future Bibliothèque de France.<sup>48</sup> En outre, une bibliothèque dont les acquisitions couvrent plus de la moitié de la production éditoriale du pays, ne peut pas produire une collection qui manque absolument de représentativité. La technique principale d'acquisitions - l'office général - en donne une garantie, son objectif étant une vue d'ensemble sur l'offre éditoriale.

Mais la qualité d'une collection « dans l'absolu » ne suffit pas pour constituer un fonds de valeur. Il y a aussi une logique de contenu émanant de l'adéquation de la collection aux besoins du public. Une grande bibliothèque ne peut pas bâtir son offre exclusivement sur la demande ponctuelle des usagers (les intérêts sont souvent de courte durée, le public n'est pas fidèle). En revanche, elle prend en considération les problèmes et les orientations de la communauté publique qu'elle dessert, et, plus

---

<sup>48</sup> SIMON, N. Chantier et politique d'acquisition de la Bibliothèque Nationale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, t. 38, no. 3, p. 26-27.



généralement, de la société contemporaine, pour en faire les axes prioritaires du développement de sa collection. Ces priorités, exposées dans les dispositions stratégiques de la Direction (l'actualité, la dimension internationale, l'intégration sociale et l'interdisciplinarité), ne semblent pas suffisamment articulées dans les départements. Certes, grâce à ces dispositifs quelques projets thématiques importants ont vu le jour (point ressource « Travail, emploi, formation » dans le département « Société » ou le projet sur le roman européen contemporain dans le département « Langues et littératures »). Mais, en plus, cette approche devrait donner lieu à l'analyse, discipline par discipline, de la problématique issue de ces orientations dans le savoir actuel (en gros, la « dimension internationale » ne se réduit pas aux acquisitions étrangères, et l'actualité n'est pas égale à l'achat régulier des dernières nouveautés). Cette révision de la problématique est réelle grâce à la spécialisation thématique des bibliothécaires qui s'occupent d'acquisitions. Occasionnellement, ils peuvent faire appel aux compétences extérieures (faire jouer les contacts dans les milieux savants, littéraires, artistiques).

Les acquisitions dans les bibliothèques de quartier visent la constitution d'une collection encyclopédique, mais cet encyclopédisme est malgré tout modelé par la diversité des intérêts d'un public bien précis (celui de l'arrondissement). Les bibliothécaires des bibliothèques de quartier ont l'avantage de connaître de façon empirique le profil de la demande. On ne peut que regretter l'absence de son analyse structural qui pourrait servir de plate forme de départ pour les acquisitions courantes.

Les études indépendantes montrent une particularité de comportement de la population (lyonnaise ou, plus largement, française) dans le domaine de la « lecture comme loisir » : les usagers de toutes les catégories sociales attendent d'une bibliothèque une offre abondante de genres « grand public » : romans sentimentaux, policiers, livres historiques et de guerre...<sup>49</sup>

---

<sup>49</sup> Les bibliothèques, acteurs de l'économie du livre. L'articulation achat / emprunt : synthèse. *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 1995, 1er trimestre, no. 166, p. 16. MARQUESTE, CH. et al. Le non-public des bibliothèques municipales de Lyon. [Lyon] : DESS SISE, 1992-1993. P. 35. Ces deux études envisagent la demande du public sous des angles différents : la première essaie de discerner ce qu'un lecteur emprunte par rapport à ce qu'il achète ; la deuxième analyse les préférences des usagers potentiels pour qui la lecture est un plaisir. L'analyse ciblée d'une des catégories des utilisateurs de la Bibliothèque Municipale de Lyon (des personnes à la recherche d'emploi) indique aussi les romans comme le genre préféré : voir DURHÔNE, M.C., GRAS, A. Etude du public : Bibliothèque Municipale de Lyon. [Lyon] : MGE3, 1994. Vol. 1, p. 14. Toutes ces tendances, dont les forces motrices sont différentes, se croisent dans le cadre d'une bibliothèque publique et résultent en une demande massive de ce type d'ouvrages.

Les bibliothèques de quartier, dont la vocation principale est l'offre de lectures de loisir, pourraient bâtir sur ces genres l'originalité de leurs collections (ce qui n'exclut pas la présence d'autres types d'ouvrages), leur identité par rapport à la bibliothèque centrale, dont la collection se construit dans un but de « transmission du savoir ». La tendance vers l'identité se sent nettement dans l'insatisfaction des professionnels des bibliothèques de quartier de la procédure d'acquisitions commune avec les départements thématiques de la bibliothèque centrale.

La logique d'usage reflète aussi la dichotomie des missions de la bibliothèque, ce qui se remarque surtout dans les acquisitions des départements thématiques. En effet, la gestion rationnelle du fonds suppose, simultanément à la décision d'achat d'un ouvrage, la définition de son usage optimal. Mais l'usage optimal pour le public n'est pas toujours compatible avec la maintenance d'une collection sérieuse. Si la promotion active de la collection suppose la mise à la disposition directe des lecteurs (particulièrement, en prêt) de toutes les nouvelles acquisitions, la préoccupation de sa solidité intellectuelle conditionne parfois les achats *a priori* destinés au magasin. Plus la fourchette des niveaux de spécialisation est large, plus cette contradiction se laisse sentir. Les départements « Sciences et techniques » et « Langues et littératures », qui se limitent du « bon niveau de la culture générale », peuvent facilement gérer leurs collections en pratiquant le glissement d'usage : il leur suffit d'élaborer les critères précis, selon lesquels les ouvrages, qui ont rempli leur fonction de la « consommation courante » seront sélectionnés pour servir à la « consistance documentaire », puis - pour entrer au patrimoine. Au contraire, les départements « Société » et « Arts et loisirs », qui acquièrent également des ouvrages spécialisés, se trouvent parfois dans la situation, où la fonction « consistance documentaire » est incompatible avec la « consommation courante ». Ces fonctions ne peuvent pas être remplies par les mêmes ouvrages, et le glissement d'usage s'avère impossible. La question se pose, si la politique documentaire de ces départements a été formulée de façon cohérente, car ici ne s'applique pas le principe de la construction rationnelle d'une collection, selon lequel le « fonds sémi-patrimonial ne saurait connaître d'autres accroissements ou renouvellements que ceux produits par le deshébergement sélectif des fonds courants ».<sup>50</sup> La réponse à cette question exige l'analyse détaillée des collections existantes, notamment selon le critère de niveau. Cependant, ce

---

<sup>50</sup> CALENGE, B. Op. cit., p. 166.

critère n'est pas défini pour les ouvrages acquis, les bibliothécaires le jugeant difficile à appliquer.

Cette tentative pour comprendre, où en est la Bibliothèque Municipale de Lyon en matière d'acquisitions, amène à la constatation que, premièrement, la politique d'acquisitions est reconnue comme indispensable à cause de restrictions budgétaires, d'une raréfaction de l'espace disponible, mais aussi pour apporter plus de cohérence à la collection ; deuxièmement, les démarches importantes ont été déjà faites pour élaborer cette politique. En effet, à l'occasion de la réorganisation de la bibliothèque la Direction a déclaré les nouveaux objectifs documentaires et les axes de développement de la collection. A partir de ces directives, les départements ont précisé leurs champs thématiques et les critères de choix des documents. Dans certains cas (« Documentation régionale ») le degré de précision rapproche les exposés de principes ainsi formulés aux chartes de collections.

L'étape suivante devrait être l'élaboration du **plan de développement des collections**. Ce plan permettra, dans le cadre du même document, d'évaluer la collection existante et de définir de façon très précise le volume et le contenu des acquisitions, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.<sup>51</sup>

Tous les plans de développement de collection, en oeuvre aujourd'hui, sont issus de la méthode américaine de « Conspectus », élaborée à l'origine pour un réseau de bibliothèques universitaires. Depuis, elle a été adaptée aux autres types de bibliothèques.<sup>52</sup> Sans exposer les détails de cette méthode, bien connue en France et dotée d'une littérature importante<sup>53</sup>, remarquons que :

- elle est parfaitement applicable à la segmentation thématique de la collection de la bibliothèque : la classification LCSH, qui était une des raisons de l'échec du « Conspectus » dans les bibliothèques universitaires françaises,<sup>54</sup> peut être remplacée par les cotes Dewey, tronquées selon le degré de précision désirée
- elle introduit l'indicateur du niveau de collection, dont l'absence semble nuire à la cohérence des acquisitions

<sup>51</sup> Un article de synthèse sur un plan de développement des collections : CURT, A. A propos de PDC. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, no.2, p. 154-163.

<sup>52</sup> WOOD, R.J., STRAUCH, K. (eds.). *Collection assessment : a look at the RLG Conspectus*. New York ; London ; Norwood (Australia) : Haworth press, 1992. P. 10, 82.

<sup>53</sup> Quelques titres sont indiqués en bibliographie.

<sup>54</sup> DUVERNOIS, P. et al. Plan d'acquisition : le Conspectus à l'épreuve dans les bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t.33, no. 5, p. 373.

- l'indicateur de la couverture linguistique permettra de justifier l'attitude de la bibliothèque envers les acquisitions étrangères, dont la présence (ou l'absence) paraît actuellement aléatoire, à l'exception du département « Langues et littératures ».

En outre, cette méthode offre les avantages suivants :

- elle est efficace pour identifier des lacunes dans les collections, lacunes susceptibles d'être comblées par des achats rétrospectifs
- elle crée une base objective pour les propositions budgétaires
- elle est très pratique dans un réseau de coopération
- elle donne les fondements solides pour formuler les objectifs du développement de collection<sup>55</sup>.

La difficulté à appliquer cette méthode réside dans un grand volume de travail et la complexité de procédures nécessaires pour l'évaluation de la collection existante (vérification d'après les bibliographies de référence, l'analyse des livres sur les rayons, l'étude de la circulation d'ouvrages).<sup>56</sup> La Bibliothèque Municipale de Lyon, qui est une bibliothèque publique, pourrait se tourner (sans, pourtant, se limiter) aux procédures, basées sur l'analyse de l'utilisation de sa collection par le public. Son système informatique est capable d'en fournir certains indicateurs (le taux de rotation des documents). L'analyse encore plus nuancée sera souhaitable lors de lancement, prévu l'année prochaine, du nouveau système, capable d'enregistrer l'historique de circulation de chaque document.

---

<sup>55</sup> WOOD, R.J., STRAUCH, K. (eds.), Op. cit., p.99.

<sup>56</sup> DUVERNOIS, P. et al. Op. cit., p. 375.

## Bibliographie

### Les politiques d'acquisition

CALENGE, B. Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque. Paris : Cercle de la librairie, 1994. 408 p. ISBN 2-654-0554-9.

SIMON, N. Chantier et politique d'acquisition de la Bibliothèque Nationale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, t. 38, no. 3, p. 26-39.

### Le plan de développement des collections

CURT, A. A propos de PDC. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, no.2, p. 154-163.

DUVERNOIS, P. et al. Plan d'acquisition : le Conspectus à l'épreuve dans les bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t.33, no. 5, p. 372-380.

MAXIT, G. Une expérience de la mise en place d'un plan de développement des collections. *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 1995, 1er trimestre, no. 166, p. 60-63.

SIMONOT, G. Paris-Texas : analyse de la politique de développement des collections aux Etats-Unis et en France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, no. 2, p. 142-145.

WOOD, R.J., STRAUCH, K. (eds.). Collection assessment : a look at the RLG Conspectus. New York ; London ; Norwood (Australia) : Haworth press, 1992. 192 p. ISBN 1-56024-258-2.

## L'étude du public

Les bibliothèques, acteurs de l'économie du livre. L'articulation achat / emprunt : synthèse. *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 1995, 1er trimestre, no. 166, p. 5-18.

DURHÔNE, M.C., GRAS, A. Etude du public : Bibliothèque Municipale de Lyon. [Lyon] : MGE3, 1994. 2 vol.

MARQUESTE, CH. et al. Le non-public des bibliothèques municipales de Lyon. [Lyon] : DESS SISE, 1992-1993. 109 p.

## **Annexe I**

LA PART-DIEU  
0, BOULEVARD  
VIVIER-MERLE  
69431 LYON  
CEDEX 03  
TELEPHONE  
78.62.18.00  
TELECOPIE  
78.62.19.49

# Bibliothèque municipale de Lyon

## DIRECTION

Directeur de la Bibliothèque  
Patrick Bazin, Conservateur général

Communication interne, Evaluation,  
Relations extérieures professionnelles  
Anne Meyer, Conservateur

## PERSONNEL ET FINANCES

Directeur Administratif  
Alain Hiohich

Attachée  
Colette Orange

## COMMUNICATION

RELATIONS PUBLIQUES & PRESSE  
Isabelle Sangalli-Blachier

SERVICE DU PUBLIC  
Anne-Christine Collet, Conservateur

ANIMATIONS (coordination)  
Contact : Sylvie Beauchière

EDITIONS  
Contact : Gérard Corneloup

## SERVICES COMMUNS

COORDINATION DES ACQUISITIONS  
Sylvie Thévenot, Conservateur

COORDINATION BIBLIOGRAPHIQUE  
Suzanne Falcand, Bibliothécaire

BATIMENT, FLUX DES DOCUMENTS  
Marc Michalet, Conservateur en chef

RESPONSABLE SECURITE  
Jean-Paul Robert

INFORMATIQUE,  
NOUVELLES TECHNOLOGIES  
Christian Ducharme, Chef de projet  
Hélène Frachon, Bibliothécaire

## BIBLIOTHEQUE DE LA PART-DIEU

COORDINATION DES DEPARTEMENTS  
Philippe Martin, Conservateur en chef

### DEPARTEMENT SOCIETE

Economie & Gestion  
Service de Référence  
Anne-Marie Boyer, Conservateur  
Histoire & Ethnologie  
Andrée Allais, Conservateur  
Vie Politique et Sociale  
Axe Intégration Sociale  
Françoise Costil, Conservateur  
Philosophie & Religions  
Denis Vincent, Bibliothécaire

### DEPARTEMENT LANGUES & LITTERATURES

Littérature Française  
Archives Littéraires  
Michèle Gleyze, Conservateur en chef  
Langues et Littératures Etrangères  
Anne-Marie Olinet, Conservateur  
Pierine Piras, Bibliothécaire

### DEPARTEMENT ARTS & LOISIRS

Bernadette Morel-Deruyck, Conservateur  
Arts  
Arts Graphiques, contact : Françoise Lonardon  
Musique, contact : Claude Simonet  
Photographie, contact : Sylvie Aznavourian  
Voyages et Loisirs

### DEPARTEMENT SCIENCES & TECHNIQUES

Philippe Martin, Conservateur en chef  
Anne-Marie Rouge, Bibliothécaire

### DEPARTEMENT JEUNESSE

Martine Chouvy, Bibliothécaire

### DEPARTEMENT DOCUMENTATION REGIONALE

Yvette Weber, Conservateur en chef

### DEPARTEMENT FONDS ANCIEN & HISTOIRE DU LIVRE ET DE L'IMPRIMERIE

Imprimés  
Guy Parguez, Conservateur en chef  
Manuscrits  
Pierre Guinard, Conservateur  
Fonds Chinois, contact : Jean-Louis Bouilly  
Musée de l'Imprimerie et de la Banque  
Gabrielle Perrier, Directrice

## POLES URBAINS

### POLE NORD

Bernadette Gueydon, Bibliothécaire  
Bibliothèque du 1er arrondissement  
La Condition des Soies - Adultes et Enfants  
Bibliothèque du 4e arrondissement  
Croix-Rousse - Adultes et Enfants  
Bibliothèque du 6e arrondissement  
Adultes et Enfants

### POLE CENTRE

Danielle Demarest, Bibliothécaire  
Bibliothèque du 2e arrondissement  
Adultes et Enfants  
Bibliothèques du 5e arrondissement  
Saint-Jean - Adultes et Enfants  
Ménival - Enfants

### POLE SUD

Annie Garden, Conservateur  
Bibliothèque du 3e arrondissement  
Adultes et Enfants  
Bibliothèques du 7e arrondissement  
Jean Macé - Adultes  
Béchevelin - Enfants  
Gerland - Adultes et Enfants  
Bibliothèque du 8e arrondissement  
Adultes et Enfants

### POLE OUEST

Laurence Bourget, Bibliothécaire  
Bibliothèques du 9e arrondissement  
Vaise - Adultes et Enfants  
La Duchère - Adultes et Enfants  
Saint-Rambert - Adultes et Enfants

### POLE MOBILE

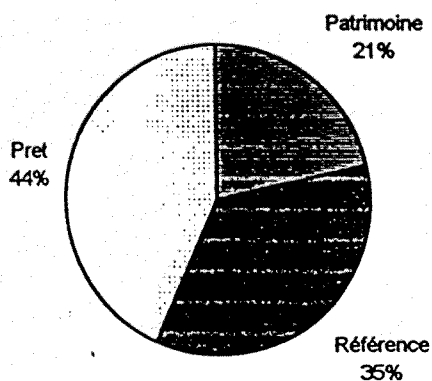
Martine Chouvy, Bibliothécaire  
Bibliobus des Quartiers  
Bibliobus des Collectivités Adultes et Jeunesse



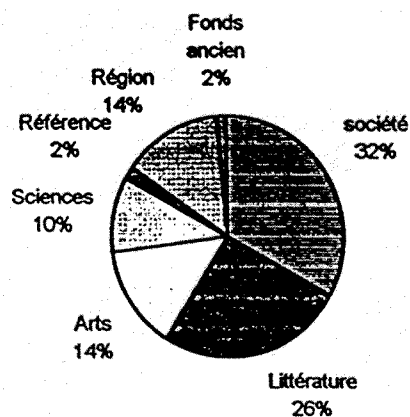
## **Annexe II**

Secteur	Exemplaires			Total	Total par dpt
	Patrimoine	Référence	Pret		
Référence 01	11	251	25	287	287
Société 10	87	272	469	828	
20	34	121	170	325	
30	30	292	245	567	
32	31	132	203	366	
33	85	429	275	789	
34	61	337	189	587	
37	36	180	143	359	
39	17	122	63	202	
90	149	860	417	1426	
91	18	104	55	177	5626
Littérature 40	23	89	69	181	} 6314
80	42	222	875	1139	
81	5	88	1057	1150	
84	87	678	1079	1844	
chinois		131		131	4445
Arts 70	71	716	491	1278	
78	12	35	97	144	
79	13	78	92	183	
796	42	321	381	744	2349
Sciences 50	54	94	200	348	
55	17	24	35	76	
06	30	71	245	346	
60	41	155	217	413	
61	111	201	239	551	1734
Région 43	1290			1290	
45	75			75	
47	507			507	
48	379			379	2251
Fonds ancien	125			125	
Usuels 09	120			120	
Réserve mod.	15			15	260
<b>Total</b>	<b>3618</b>	<b>6003</b>	<b>7331</b>	<b>16952</b>	

Répartition des exemplaires Patrimoine/référence/prest



Répartition des exemplaires en fonction des départements

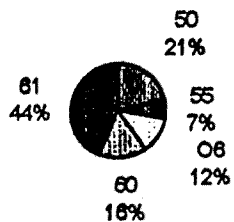


Bilan des achats du département science 94

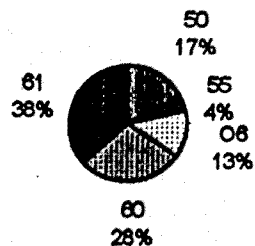
Secteur	Patrimoine			Référence			Pret			Total		
	Budget	Dépenses	Exemplaires	Budget	Dépenses	Exemplaires	Budget	Dépenses	Exemplaires	Budget	Dépenses	Exemplaires
50	3900	3900	54	23350	22801	94	21000	20689	200	48250	43290	348
55			17	3000	2625	24	3700	3557	35	6700	6182	78
08			30	10453	9362	71	28000	29837	245	38453	39199	348
80			41	35420	21490	155	23000	24332	217	58420	45822	413
81			111	46284	44187	201	22800	22980	239	69094	67187	551
<b>Total</b>	<b>3900</b>	<b>3900</b>	<b>253</b>	<b>118517</b>	<b>100265</b>	<b>545</b>	<b>98500</b>	<b>101395</b>	<b>936</b>	<b>220917</b>	<b>201680</b>	<b>1734</b>

424

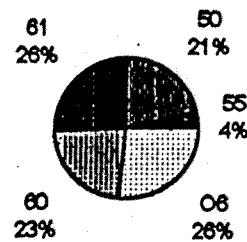
Répartition des exemplaires patrimoine



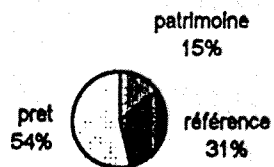
Répartition des exemplaires référence



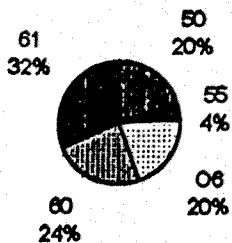
Répartition des exemplaires pret



Répartition des Patrimoine/référence/prest 1994



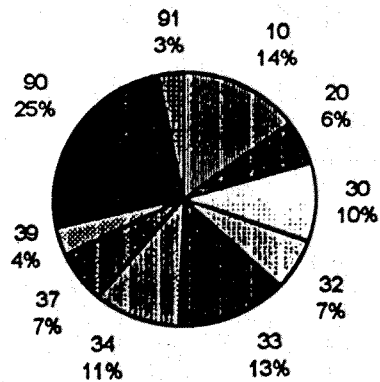
Répartition par secteur 1994



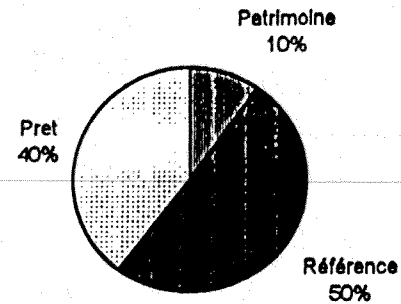
Bilan du département société 1994

Secteur	Total			Patrimoine	Référence	Pret	Total
	Budget	Dépenses	Exemplaires				
10	69288	78782	809	548	2849	2229	5626
20	32860	31368	318				
30	40026	41372	544				
32	25161	25838	357				
33	59212	59673	742				
34	58848	61291	577				
37	28050	27794	356				
39	22163	21285	200				
90	166933	155583	1399				
91	18818	18001	172				
<b>Total</b>	<b>521359</b>	<b>520987</b>	<b>5474</b>				

Répartition par discipline



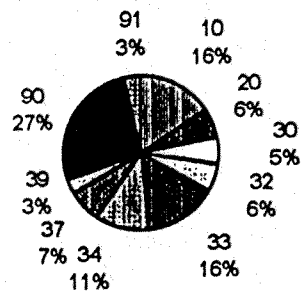
Répartition des exemplaires patrimoine/référence/pre



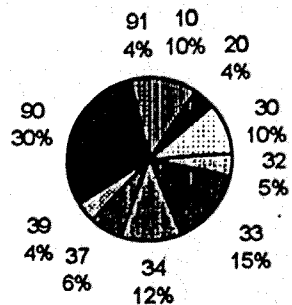
Bilan du département société 1994

secteur	patrimoine			référence					pret				Total		
	budget	dépenses	exemplaires livres	budget	dépenses	exemplaires livres			budget	dépenses	exemplaires		Budget	Dépenses	Exemplaires
						Achats	Dons	Total			livres	cassettes			
10	1235	1131	87	29687	31389	253	19	272	38366	46262	469	2	69288	78782	809
20			34	20000	17700	114	7	121	12860	13668	170		32860	31368	318
30			30	19536	19440	269	23	292	20490	21932	245	2	40026	41372	544
32			31	9999	9208	123	9	132	15162	16630	203		25161	25838	357
33			85	36109	38699	382	47	429	23103	20974	275		59212	59673	742
34			61	42295	44317	327	10	337	16553	16974	189		58848	61291	577
37			36	17947	18161	177	3	180	10103	9633	143		28050	27794	356
39			17	15163	14592	120	2	122	7000	6693	63		22163	21285	200
90			149	119900	114292	833	27	860	47033	41291	417	4	166933	155583	1399
91			18	14180	13097	99	5	104	4638	4904	55		18818	18001	172
<b>Total</b>	<b>1235</b>	<b>1131</b>	<b>548</b>	<b>324816</b>	<b>320895</b>	<b>2697</b>	<b>152</b>	<b>2849</b>	<b>195308</b>	<b>198961</b>	<b>2229</b>	<b>8</b>	<b>521359</b>	<b>520987</b>	<b>5474</b>

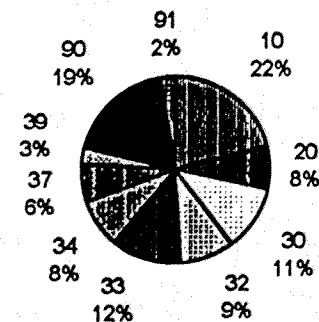
Répartition des exemplaires patrimoine



Répartition des exemplaires référence



Répartition des exemplaires pret

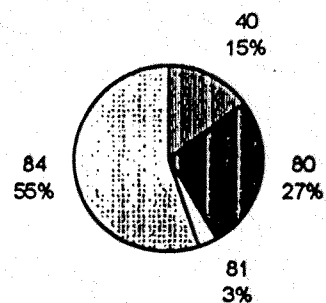


# Bilan des dépenses du département littérature en 1994

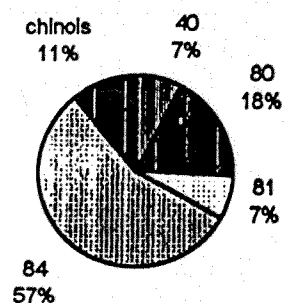
23/02/1995

secteur	patrimoine			référence				pret				Total		
	budget	dépenses	exemplaires	budget	dépenses	exemplaires		budget	dépenses	exemplaires		Budget	Dépenses	Exemplaires
			livres			livres	mfiche			livres	cassettes			
40			23	17238	15079	89	0	12000	6109	69	4	29238	21188	181
80			42	21300	23392	222		90000	71953	875	4	111300	95345	1139
81			5	20000	18531	88		161592	110342	1057		181592	128873	1150
84			87	59700	65816	678	1	103000	80796	1079	32	162700	146612	1844
chinois				17620	8850	131						17620	8850	131
total			157	135858	131668	1208	1	366592	269200	3080	40	502450	400868	4445

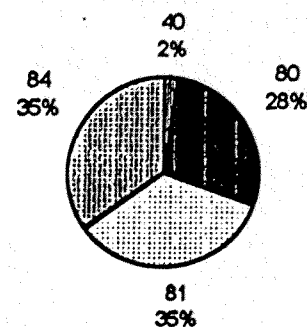
Répartition des livres patrimoine



Répartition des livres référence



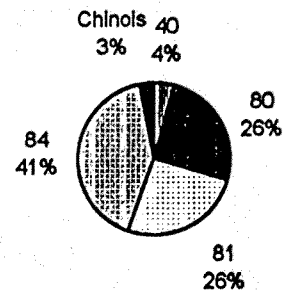
Répartition des livres pret



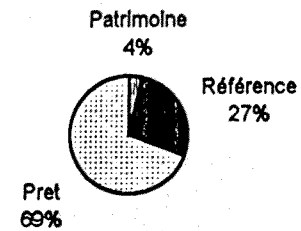
Bilan du département littérature 1994

secteur	Total		
	Budget	Dépenses	Exemplaires
40	29238	21188	181
80	111300	95345	1139
81	181592	128873	1150
84	162700	146612	1844
chinois	17620	8850	131
<b>total</b>	<b>502450</b>	<b>400868</b>	<b>4445</b>

Répartition par secteurs 1994



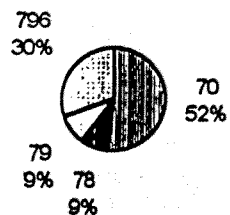
Répartition Littérature Pret/Référence/Patrimoine 1994



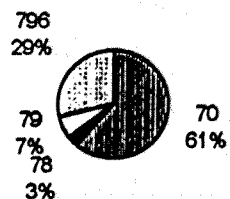
### Bilan du département arts 1994

secteur	patrimoine			référence					pret									
	budget	dépenses	exemplaires livres	budget	dépenses	Exemplaires livres			budget	dépenses	exemplaires livres				Total	Disques	Partitions	Video
						Achats	Dons	Total			Achats	Dons						
70			71	129000	151574	658	58	716	75947	82643	486	5	491					
78			12	6000	6762	33	2	35	9000	9212	92	5	97					
79			13	10400	9501	78		78	11500	10339	91	1	92					
796			42	30993	31071	317	4	321	38784	38046	376	5	381					
Discothèque									300000	301572				2638	143			
Vidéotheque									300000	281232							1568	
<b>Total</b>			<b>138</b>	<b>176393</b>	<b>198908</b>	<b>1086</b>	<b>64</b>	<b>1150</b>	<b>735211</b>	<b>723044</b>	<b>1046</b>	<b>16</b>	<b>1061</b>	<b>2638</b>	<b>143</b>		<b>1568</b>	

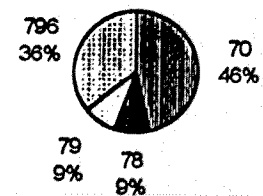
Répartition des exemplaires patrimoine



Répartition des exemplaires référence



Répartition des exemplaires pret

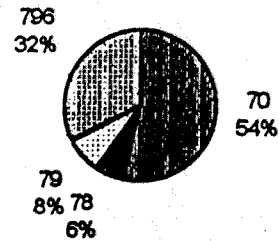




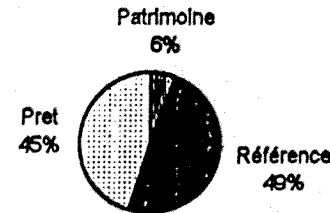
Bilan du département arts 1994

secteur	Budget	Dépenses	exemplaires					
			Livres	Disques	Partitions	Vidéo		
70	204947	234217	1220					
78	15000	15974	142					Patrimoine 138
79	21900	19840	183					Référence 1150
796	69757	69117	740					Pret 1061
Discothèque	300000	301572		2638	143			2349
Vidéotheque	300000	281232				1568		
<b>Total</b>	<b>911604</b>	<b>921952</b>	<b>2285</b>	<b>2638</b>	<b>143</b>	<b>1568</b>		

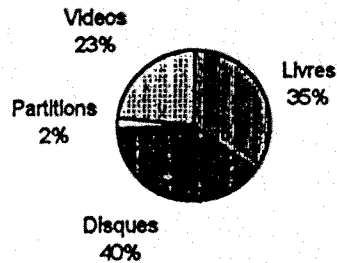
Répartition par secteur



Répartition patrimoine/référence/pret



Répartition par support



## **Annexe III**

## DOCUMENTATION REGIONALE

## MISSIONS

Constituer la documentation la plus exhaustive possible sur Lyon, la région lyonnaise, la région Rhône-Alpes.

Mission double :

- documentation et information sur la région Rhône-Alpes
- participation à l'enrichissement, à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine fonds local / fonds régional.

## CONTENUS

Documentation encyclopédique comprenant tous les domaines et tous les supports et modes d'information, non sélective, le seul critère étant celui du territoire concerné. L'exhaustivité est cependant variable : totale (en principe) pour la documentation relative à la région Rhône-Alpes considérée dans son ensemble, à Lyon et à la région lyonnaise, elle est moindre pour la documentation ne touchant qu'une partie locale du territoire (rôle des fonds locaux des bibliothèques municipales).

Domaines concernés :

1. Tous les domaines concernant le territoire ou les réalités (actuelles ou historiques) régionales

Généralités

Géographie

Aménagement du territoire

Urbanisme, Équipement

Environnement, Écologie

Économie, Conjoncture

Population

Emploi, Formation, Syndicat

Santé

Banque, Crédit

Commerce, Artisanat, Services

Industrie, Énergie

Agriculture

Transports

Administration

Justice, Armée

Politique

Information, Presse, Radio

Enseignement, Éducation

Recherche scientifique

Culture, Religion, Art

Loisirs, Tourisme, Gastronomie, Sports

Histoire, Archéologie

## 2. Personnalités

### 3. Littérature régionale

- 3.1 écrivains originaires de la région (ou qui y ont vécu) et l'ont exprimée
- 3.2 la région dans la littérature (écrivains nés hors de la région et qui l'ont exprimée)
- 3.3 oeuvres de fiction dont l'action se situe à Lyon ou dans la région.
- 3.4 écrivains originaires de la région, mais sans thématique régionale dans leurs oeuvres.

Les oeuvres non littéraires des auteurs régionaux, dans la mesure où elles n'ont pas un sujet local ne sont pas intégrées au fonds régional. Par contre, les oeuvres de personnalités (politiques, savants ...) peuvent y être comprises.

### 4. Edition et impression régionales

Elles sont une activité régionale et la documentation sur ces activités concerne le fonds régional (catalogues d'éditeurs, par exemple). Mais les ouvrages eux-même, s'ils ne présentent un intérêt documentaire régional, ou un intérêt bibliophilique ou bibliologique, ne sont pas intégrés au fonds local. Ces derniers concernent également le fonds ancien et le département traitant de la création littéraire.

### 5. Oeuvres graphiques et photographiques

Mêmes critères : intérêt documentaire ou intérêt artistique (choix sélectif)

## MEDIAS

Documentation multi-médias, les différents supports se complétant. Il serait donc inutile de les énumérer, mais leur liste permet de voir les points de rencontre avec les autres départements ou avec les axes de coordination.

- Livres (livres édités, livres et brochures hors du circuit éditorial, littérature grise, rapports, études, projets, catalogues (galeries d'art, ventes ...) livres d'artistes, livres anciens
- Manuscrits, tapuscrits
- Périodiques
- Micrographies
- Enregistrements sonores (disques, cassettes, bandes magnétiques)
- Photographies

- cartes postales:
- estampes
- cartes et plans
- vidéodisques
- vidéocassettes
- dossiers documentaires
- dossiers de presse
- fichiers de renseignements
- connexions télématiques (liaison à des banques de données bibliographiques ou factuelles : FRIPES, LUMI, HISTOIRE DE LYON ...)

## SERVICES

- consultation d'usuels
- consultation indirecte (accès par catalogues)
- consultation multi-médias
- prêt
- prêt interbibliothèques (concerne le fonds, pas nécessairement le service)
- conservation
- information bibliographique (accès à des unités à l'intérieur d'ensemble, accès à des banques de données régionales ou nationales)
- établissement de bibliographies sur demande (notamment pour des bibliothèques ou centres de documentation : bibliographies thématiques ou locales)
- information bibliographique externe : publication de la bibliographie annuelle, participation au Fichier Régional d'Information Politique Economique et Sociale ...
- renseignement, recherche d'informations
- reprographie (notamment articles de presse)
- photographie
- exposition (mise en valeur d'une activité ou d'un événement régional, mise en valeur du fonds et de la documentation)

## NIVEAUX

### INFORMATION

- mise en valeur de la presse et des revues (espace particulier de consultation, rapidité de mise à disposition du public)
- dossiers d'information thématiques (rapidité d'exécution facilitée par une GED)
- présentation des titres nouveaux

- diffusion des catalogues du fonds régional (rétroconversion d'où intégration des notices dans le catalogue de la Bibliothèque de France et dans la base bibliographique de la BMLyon
- espaces de travail adaptés

## SCOLAIRES

- dossiers d'informations claires et précises sur Lyon et la région (questions d'instruction civique, géographie, histoire, culture ...)
- exploitation des sommaires d'ouvrages (GED) pour faciliter l'accès au contenu en fonction du sujet à traiter.

## PROFESSIONNELS

- rapidité de l'accès à la documentation et au renseignement: dossier de presse, accès à l'information "pointue", gestion électronique des documents

## AXES DE DEVELOPPEMENT

## 1. L'ACTUALITE

La documentation et l'information sur l'actualité sont essentiellement liées à la presse et aux revues, d'où un traitement particulier :

- espace de consultation particulier
  - traitement particulier : dépouillements, dossiers de presse, gestion électronique de documents pour un accès rapide et précis aux informations.
- Séparation nette des ouvrages de référence entre les ouvrages sur l'actualité avec des mises à jour régulières du fonds et les documents d'intérêt historique. Mise à disposition d'autres départements de l'information régionale pouvant les concerner (à partir de GED ?)

## 2. LA DIMENSION INTERNATIONALE

Département relai vers les ressources régionales (fichiers d'organismes, relations avec les organismes)(participation au projet Eurocité /Bibliothèques d'affaires  
Mise à disposition du public et des autres départements de la documentation sur l'activité internationale de Lyon et de la région Rhône-Alpes (presse notamment)

## 3. L'INTEGRATION SOCIALE

Mise à la disposition du public d'instruments de recherche (annuaires, articles de revues, adresses, pouvant l'aider dans des recherches d'emploi ou d'orientation

#### 4. INTERDISCIPLINARITE

La relation de la documentation régionale avec les autres départements ne relève pas de l'interdisciplinarité. Tous ses domaines appartiennent aux autres départements. Sa spécificité, dans tous les domaines, tient dans l'exhaustivité régionale : exhaustivité dans les acquisitions, exhaustivité dans le traitement documentaire. Les autres départements traitent les documents "locaux" selon leur propre mission et leur propre style. Exemple : dans le domaine de la création littéraire, la Documentation régionale rassemble systématiquement l'information sur les oeuvres et les auteurs régionaux, information bibliographique, information biographique, de manière non sélective. Le département "Littérature" est en relation active avec les écrivains, anime ce secteur de la création. Idem pour art, cinéma, musique, etc.

